Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du jeudi 28 novembre 1991

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSES	155
PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR	155
PROPOSITION DE RESOLUTION:	
Prise en considération	155
Demande d'urgence	155
PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT:	
Projet d'ordonnance contenant le second feuilleton ajustant le budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1991	156
Projet d'ordonnance contenant le second feuilleton ajustant le budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1991	156
Deuxième ajustement du budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1991	156
Projet de règlement ajustant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1991	156
Projet de règlement ajustant le budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1991	156
Budget administratif ajusté de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1991	156

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van donderdag 28 november 1991

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	155
VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN DE AGENDA	155
VOORSTEL VAN RESOLUTIE:	
Inoverwegingneming	155
Verzoek om spoedbehandeling	155
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VERORDENING:	
Ontwerp van ordonnantie houdende tweede aanpassingsblad van de Middelenbegroting van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1991	156
Ontwerp van ordonnantie houdende tweede aanpassingsblad van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1991	156
Tweede aanpassing van de administratieve begroting van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1991	156
Ontwerp van verordening houdende aanpassing van de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1991	156
Ontwerp van verordening houdende aanpassing van de algemene uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1991	156
Aangepaste administratieve begroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1991	156

	Pages
Projet d'ordonnance contenant le budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1992	156
Projet d'ordonnance contenant le budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1992	156
Budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1992	156
Projet de règlement contenant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1992	156
Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1992	156
Budget administratif de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1992	156
Projet de règlement portant taxe en matière de centimes additionnels au précompte immobilier	156
Projet de règlement portant taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	156
Projet de règlement portant taxe en matière de centimes additionnels à la taxe provinciale sur la force motrice	156
Poursuite de la discussion générale conjointe. — *Orateurs:* **MM. Decoster, Vandenbussche, Duponcelle, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Drouart, Michel, Guillaume, Galand, de Clippele, Picqué**, Ministre-Président de l'Exécutif	157

	Blz.
Ontwerp van ordonnantie houdende de Middelenbegroting van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1992	156
Ontwerp van ordonnantie houdende Algemene Uitgavenbegroting van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1992	156
Administratieve begroting van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1992	156
Ontwerp van verordening houdende de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1992	156
Ontwerp van verordening houdende de algemene uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1992	157
Administratieve begroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1992	157
Ontwerp van verordening houdende belasting met betrekking tot de opcentiemen bij de onroerende voorheffing	157
Ontwerp van verordening houdende bijkomende belasting bij de personenbelasting	157
Ontwerp van verordening houdende belasting met betrekking tot de aanvullende opcentiemen op de provinciebelasting op de drijfkracht	157
Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking. — *Sprekers:* **de heren Decoster, Vandenbussche, Duponcelle, mevrouw Guillaume-Vanderroost, de heren Drouart, Michel, Guillaume, Galand, de Clippele, Picqué**, Minister-Voorzitter van de Executieve	157

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— *La séance est ouverte à 14 h 30.*

De vergadering wordt geopend om 14 u. 30.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 novembre 1991.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 28 november 1991 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

M. le Président. — Ont demandé d'excuser leur absence: M. Béghin et Mme Huytebroeck, retenus à Strasbourg, M. Cauwelier, Mmes Schoenmaekers et Creyf.

Hebben zich verontschuldigd: de heer Béghin en Mevr. Huytebroeck, omdat zij namens de Raad in Straatsburg zijn; de heer Cauwelier, de dames Schoenmaekers en Creyf.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN DE AGENDA

Mme Nagy. — Monsieur le Président, je demande une modification de l'ordre du jour pour la raison suivante: vous connaissez la situation dramatique de la Yougoslavie et la consternation de beaucoup de nos concitoyens face à la violence qui y règne. Nous avons donc, conseillers de la majorité et de l'opposition, introduit une proposition de résolution afin que notre Conseil invite la CEE à poursuivre ses efforts et à assurer une présence renforcée d'observateurs internationaux dans ce pays.

Aussi, je demande la prise en considération de cette proposition de résolution.

M. le Président. — Chers Collègues, vous avez entendu la proposition de modification de l'ordre du jour.

U hebt het voorstel tot wijziging van de agenda gehoord.

Quelqu'un demande-t-il la parole? *(Non.)*

Vraagt iemand het woord? *(Neen.)*

La proposition de modification de l'ordre du jour est dès lors adoptée.

Het voorstel tot wijziging van de agenda is aldus aangenomen.

PROPOSITION DE RESOLUTION

Prise en considération

VOORSTEL VAN RESOLUTIE

Inoverwegingneming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution «visant à l'appel au dialogue et à l'arrêt des violences en Yougoslavie» (n° A-159/1-91/92).

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie «dat ertoe strekt op te roepen tot dialoog en tot stopzetting van het geweld in Joegoslavië» (nr. A-159/1-91/92).

Quelqu'un demande-t-il la parole? *(Non.)*

Vraagt iemand het woord? *(Neen.)*

La proposition de résolution est donc prise en considération.

Het voorstel van resolutie is dus in overweging genomen.

Demande d'urgence

Verzoek om spoedbehandeling

Mme Nagy. — Monsieur le Président, cette proposition de résolution pourrait-elle être examinée d'urgence? Etant donné la requête qu'elle contient, il serait important que nous puissions en discuter le plus rapidement possible.

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il la parole? *(Non.)*

Vraagt iemand het woord? *(Neen.)*

L'urgence est donc acceptée.

Je vous propose dès lors de passer à l'examen de cette proposition de résolution.

Ik stel u voor tot de bespreking van het voorstel tot resolutie over te gaan.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, pourriez-vous postposer la discussion de cette proposition de résolution jusqu'à l'arrivée de M. Galand, actuellement retenu par d'autres devoirs? Bien entendu, je laisse à votre meilleure convenance le choix du moment opportun pour cette discussion.

M. le Président. — Je vous propose d'examiner et de voter cette proposition de résolution au cours de la séance de demain. *(Assentiment.)*

Ik stel voor dit voorstel van resolutie tijdens de vergadering van morgen te onderzoeken en er dan over te stemmen. *(Instemming).*

Il en sera donc ainsi.

Aldus zal geschieden.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

BUDGET ADMINISTRATIF AJUSTE DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

BUDGET ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

PROJET DE REGLEMENT PORTANT TAXE EN MATIERE DE CENTIMES ADDITIONNELS AU PRECOMPTE IMMOBILIER

PROJET DE REGLEMENT PORTANT TAXE ADDITIONNELLE A L'IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES

PROJET DE REGLEMENT PORTANT TAXE EN MATIERE DE CENTIMES ADDITIONNELS A LA TAXE PROVINCIALE SUR LA FORCE MOTRICE

Poursuite de la discussion générale conjointe

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE TWEEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE TWEEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

TWEEDE AANPASSING VAN DE ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

AANGEPASTE ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE BELASTING MET BETREKKING TOT DE OPCENTIEMEN BIJ DE ONROERENDE VOORHEFFING

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE BIJKOMENDE BELASTING BIJ DE PERSONENBELASTING

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE BELASTING MET BETREKKING TOT DE AANVULLENDE OPCENTIEMEN OP DE PROVINCIEBELASTING OP DE DRIJFKRACHT

Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la poursuite de la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance et de règlement.

Dames en Heren, aan de orde is de voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en verordening.

La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, contrairement à ce qu'a pu récemment prétendre un de nos Collègues, distrait ou peu soucieux de la vérité, dans les colonnes d'un toutes-boîtes publicitaire, l'Agglomération existe toujours. Nous l'avons rencontrée lors des travaux de la Commission des Affaires intérieures et de la Commission des Finances qui ont examiné son budget 1992.

Il s'agit d'un budget relativement élevé — 4,4 milliards — budget en équilibre grâce à une importante majoration de 560 millions de la dotation régionale qui atteint ainsi le total de 683,6 millions, le reste des recettes provenant essentiellement des additionnels et des différentes taxes que l'Agglomération a toujours le pouvoir de lever.

Mon groupe se réjouit de cet effort de l'Exécutif qui a pour but de rendre notre Région plus propre et plus sûre puisque cet accroissement des moyens financiers permettra aux deux nouvelles agences régionales — l'Agence régionale Bruxelles-propreté et le service incendie et d'aide médicale urgente — d'améliorer les services qu'elles offrent à la population et d'en créer de nouveaux.

Je voudrais, Monsieur le Ministre, avant de développer mon propos, évoquer brièvement un problème épineux: le dossier pension de l'Agglomération. Ce dossier concerne uniquement, je le souligne, les agents définitifs mais il s'agit de plus de 2 000 personnes. Nous savons, en effet, qu'à l'instar des communes, l'Agglomération assure sa propre caisse de pension. Les travaux en commission ont permis de constater qu'il s'agissait là d'une véritable bombe à retardement budgétaire. Nous y avons appris que des études financières estiment que la charge des pensions, qui était limitée à moins de 21 millions en 1991, pourrait passer à 385 millions en l'an 2000.

Il s'agit là d'un problème qui risque, à terme, d'obérer gravement la situation financière et budgétaire de l'Agglomération, le nombre d'agents pensionnés augmentant constamment par rapport aux agents actifs. Il faut donc, puisque «gouverner c'est prévoir», le prendre en compte dès maintenant.

Deux solutions sont possibles: soit négocier avec l'Office national des pensions pour que les deux pararégionaux s'y affilient — et cette négociation pourrait se faire en y incluant les communes bruxelloises — soit constituer dès maintenant un fonds de réserve qui permettra de faire face à la situation explosive qui se produira inévitablement à moyen terme si des mesures ne sont pas prises dès maintenant.

Je voudrais faire quelques commentaires à propos de l'activité des deux agences régionales et plus spécialement de l'Agence régionale Bruxelles-propreté.

Il est certain que la propreté de la Région bruxelloise est un des éléments fondamentaux qui détermineront son avenir. Nous savons en effet — et nous le savons encore mieux depuis dimanche dernier — combien la propreté est un élément important du cadre de vie pour les habitants de la Région. Une ville propre est incontestablement un atout majeur pour retenir ou attirer des habitants pour Bruxelles; nous savons combien c'est budgétairement important. C'est également une façon pour les gestionnaires politiques de la Région de rencontrer les préoccupations quotidiennes des Bruxellois. Autre élément non négligeable — surtout pour la capitale de l'Europe —, c'est sur la propreté d'une ville que se fondent les premières impressions des étrangers et visiteurs qui débarquent dans un pays.

Comme dans d'autres domaines sensibles, tels que l'immigration, je désire souligner, au nom du groupe socialiste, qu'il serait totalement faux et injuste de prétendre que le problème de la propreté à Bruxelles a jusqu'à présent été ignoré et négligé. Dès sa mise en place, la Région s'y est attelée.

Pour différentes raisons historiques qu'il n'est plus utile d'évoquer, nous avons hérité, lors de notre mise en place en 1989, d'un service de propreté déstructuré et manquant, à certains échelons, de personnel qualifié. L'exposé du Secrétaire d'Etat, Robert Hotyat, en commission a permis de constater que l'Exécutif s'est d'abord attaché à mettre en place un outil performant et que, dès janvier 1992, dès la mise en place officielle de l'agence régionale, nous disposerons d'un service public au fonctionnement beaucoup plus souple, avec un personnel mieux motivé, mieux structuré et mieux qualifié à tous les échelons.

Sans vouloir répéter tout ce qui a été précisé en commission, nous nous réjouissons des premières mesures qui ont été prises, Je citerai brièvement la création d'un organigramme et d'un cadre visant à la mise sur pied d'une entreprise publique performante à caractère industriel plutôt que d'une administration classique; je citerai l'engagement d'ingénieurs civils et industriels, d'informaticiens, de comptables ainsi que la mise sur pied de réseaux informatiques et de radiocommunication.

A propos de la politique du personnel enfin, tout en rappelant que la loi spéciale de 1989 garantit formellement les droits acquis du personnel de l'Agglomération, je voudrais souligner les mesures positives qui ont été prises, telles que l'instauration de primes de productivité, la création d'une asbl de service social à gestion paritaire, les efforts en faveur de la mobilité interne du personnel, mobilité permise grâce à la formation professionnelle touchant, notamment, des domaines tels que la conduite des camions, l'accueil téléphonique ou le travail informatique.

Les prestations ont également été améliorées, des missions nouvelles ont été créées grâce à la volonté de l'Exécutif. Depuis l'été 1990, l'agence s'occupe de nettoyer le centre-ville, en collaboration harmonieuse avec la Ville de Bruxelles ainsi que certains sites qui ont été qualifiés de supracommunaux tels que les axes principaux, les abords des gares ou encore les artères commerçantes.

Ne négligeons pas enfin tout ce qui a été fait au niveau de la communication externe: campagne d'affichage, d'insertion dans les journaux, distribution d'affichettes destinées aux écoles afin de sensibiliser le public en général et de favoriser la propreté de la Région par un comportement différent.

Beaucoup donc a déjà été fait ou est en train de se faire. Est-ce suffisant?

La circulation dans Bruxelles ou la discussion avec les Bruxellois nous assure que non. Et si, comme l'a souligné le Secrétaire d'Etat lors des travaux en commission, nous voulons que Bruxelles soit dans le peloton de tête des villes européennes en 1994 en ce qui concerne la propreté, il est incontestable que de nouveaux efforts doivent être entrepris dès l'année prochaine.

Personnellement, j'estime d'ailleurs que cette date de 1994 est un peu lointaine et qu'il y a moyen, si nous en avons la volonté politique, d'aller plus vite. De nouveaux efforts doivent donc être entrepris. Dans quelles directions doivent-ils aller? Tout d'abord, la Région doit poursuivre et intensifier son rôle de coordination entre les différentes institutions publiques ou parapubliques qui, à Bruxelles, sont directement ou indirectement concernées par le problème de la propreté. Je pense aux administrations et aux polices communales, au plan vert, à la STIB, aux travaux publics.

La Région doit harmoniser les projets, dégager des solutions concrètes, installer de nouveaux mécanismes de collaboration. Cette collaboration devrait notamment permettre d'installer suffisamment de poubelles dans Bruxelles, problème terre-à-terre mais très important. Nous attendons les nouvelles poubelles ergonomiques promises par l'agence régionale avec impatience, pour que le principe «une poubelle toujours en vue» soit d'application, sinon dans la totalité, du moins dans la plus grande partie de la Région.

Mais ces améliorations ne seront pas vraiment efficaces sans une double action envers le public. En effet, si Bruxelles a été et est encore relativement sale, nous sommes bien obligés de reconnaître que c'est en grande partie par la faute d'une partie de ce public bruxellois.

Une double action de sensibilisation et, pourquoi ne pas le dire, de répression est donc nécessaire.

Nous souhaitons donc que l'Exécutif poursuive et intensifie la campagne de sensibilisation qui, notamment par le biais d'une campagne d'affichage public de 20 mètres carrés, a déjà été entamée. Il faut également que soit demandée la collaboration des différents réseaux d'enseignement bruxellois afin que, dès l'école maternelle, comme cela se pratique dans d'autres pays, les élèves soient éduqués à respecter quotidiennement la ville et son environnement.

Reste enfin la répression, volet par lequel je terminerai mon exposé.

Bruxelles ne doit pas devenir Singapour où nous savons que la répression est impitoyable.

Toutefois, les responsables des «gros versages clandestins», qui constituent incontestablement les chancres bruxellois, sont peu sensibles aux campagnes de sensibilisation à la propreté publique. Nous savons également que certains n'hésitent pas à sortir leurs sacs poubelles à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Vous avez déjà certainement contemplé le spectacle scandaleux, le dimanche, d'artères commerçantes dont les trottoirs sont jonchés de sacs poubelles déposés le samedi pour attendre la collecte du lundi. Ces «citoyens» savent très bien qu'ils commetent un acte illégal. Cet acte ne doit pas rester impuni et j'estime qu'il faut donc encourager le reste des communes bruxelloises à suivre celles qui ont déjà pris un règlement-taxe destiné à combattre les versages clandestins. Je souhaiterais donc que soit appliqué le plus vite possible le règlement-taxe harmonisé qui a été rédigé par un groupe de travail mixte Région-communes, à l'initiative du Secrétaire d'Etat.

Mes Chers Collègues, toutes les mesures que j'ai évoquées exigeront — ne le cachons pas — que l'effort budgétaire entrepris par l'Exécutif pour 1992 soit poursuivi, voire intensifié, les années suivantes. Nous pensons néanmoins qu'il s'agit d'un bon placement, vital pour l'avenir budgétaire de la ville, et très important parce qu'il rencontre utilement et concrètement une des préoccupations quotidiennes majeures de ses habitants. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandenbussche.

De heer Vandenbussche. — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, de bespreking van de begroting verloopt in een onwezenlijke sfeer. Wij moeten toegeven dat de verkiezingen van 24 november voor velen onder ons «niet al te prettig» waren. De voorbije dagen en nachten hebben wij veel gediscussieerd en onder meer ook naar muziek geluisterd om het gebeuren te boven te komen, want ik vrees voor de toekomst.

Momenteel zijn er in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad negen democratische partijen vertegenwoordigd. Ik hoop dat deze bij de volgende verkiezingen op stemmenwinst mogen rekenen en dat de twee partijen die verleden zondag veel stemmen hebben gewonnen in de toekomst achteruit zullen gaan. Maar of dit realiteit zal zijn is de vraag.

Wij kunnen niet anders dan ingaan op de politieke situatie ook al gaat het debat over de begroting waarin concrete middelen worden besproken om de leefbaarheid in Brussel te bevorderen en de werkgelegenheid te stimuleren. Wij kunnen niet voorbijgaan aan maatschappelijke fenomenen die zeer diep ingrijpen in de evolutie van onze samenleving.

Waarop is de vooruitgang van het Vlaams Blok gebaseerd? Wanneer wij deze aan de specifieke Brusselse situatie toetsen, dan is dat ook een anti-Brussels fenomeen.

Op het einde van mijn uiteenzetting zal ik mijn persoonlijke appreciatie naar voren brengen van wat er ons als politici te doen staat. Wat wij meemaken staat haaks op de Brusselse belangen. Het separatisme dat wordt voorgestaan dient ons niet. Het kan niet dat het racisme, dat de basis is van het programma van het Vlaams Blok en van enkele andere partijen, ons Gewest en zijn inwoners dient. Wij weten dat het buitenzetten van één vierde van onze Brusselse bevolking niet haalbaar en niet wenselijk is, maar ook niet mag.

Wanneer wij de stellingen volgen die spijtig genoeg tijdens de voorbije verkiezingen meer kracht hebben gekregen, dan komen wij in een economisch moeras terecht en in een armoede die de ontwikkeling naar een fascistische samenleving sterk bevorderen. De traditionele partijen moeten echter niet dichter bij de stellingen van de twee bedoelde partijen gaan aanleunen. In iedere partij zijn er enkelingen die deze strekking willen volgen.

Het is mijn overtuiging dat dit de slechtste weg is die wij kunnen inslaan wetende dat namaak altijd slechter is dan het originele. Hoe meer wij proberen de stellingen van extreemrechts na te apen, hoe slechter wij er als democratische partijen zullen uitkomen. Hoe duidelijker de ideeën naar voren worden gebracht, hoe meer zij door de bevolking worden gevolgd. Naar de partijen die schipperen heeft men geen oor.

Het is mijn overtuiging dat alle democratische krachten in de eerstvolgende weken en maanden fundamenteel moeten gaan nadenken over dit probleem. Het overleven van onze democratische samenleving staat op het spel. En dat is veel belangrijker dan te weten wie onder de democratische partijen het zal halen. Ik hoop in elk geval dat wij via een aantal concrete acties, die ook via deze begroting mogelijk zijn, onze democratische samenleving zullen kunnen redden.

In telegramstijl wens ik dan in te gaan op een paar programmapunten vervat in deze begroting. Bij deze gelegenheid wens ik de aandacht te vestigen op de relatie tussen de Gemeenschappen en het Brusselse Gewest, op de relatie tussen de politiek en de media evenals op een aantal punten die voor de SP belangrijk zijn.

Wat de relatie tussen de Gemeenschappen en het Brusselse Gewest betreft worden wij in deze begroting opnieuw geconfronteerd met een zekere vermenging van gewest- en gemeenschapsgelden. Via gewestgelden wil men de sportinfrastructuur nieuwe kansen geven. Dat houdt een verlichting in voor de Franstalige Gemeenschap met een compensatie voor de Vlaamse Gemeenschap. Het akkoord lijkt mij evenwichtig, toch is waakzaamheid over de uitvoering wenselijk. De taken van de Gemeenschappen worden inderdaad problematisch en we moeten vaststellen dat inzake onderwijs, maar vooral inzake migranten, de Gemeenschappen hun taken enigszins verwaarlozen. Ons Gewest moet ter zake inspringen. Zowel de Vlaamse als de Franstalige Gemeenschap schieten wat Brussel betreft tekort. Ook voor de omkadering van het onderwijs in Brussel is er een probleem.

Inzake de financieringswet zijn er eveneens problemen en ik moet samen met andere sprekers vaststellen dat de nationale overheid haar verplichtingen onvoldoende nakomt. Als men de financieringswet wijzigt zal men tevens oog moeten hebben voor het probleem van de vennootschapsbelasting in de regio Brussel.

Op de relatie tussen politiek en media ga ik nu niet diep in. Wij vinden het wel spijtig dat een bepaalde televisiezender, namelijk Télé-Bruxelles, gesubsidieerd door gewestmiddelen, de Vlaamse standpunten geen kansen biedt. Dat is een kwestie van journalistieke deontologie. Ik ben er echter bijna zeker van dat de journalisten het anders gewild hadden. Het zijn de beheerders die vinden dat de Vlaamse standpunten op Télé-Bruxelles niet aan bod moeten komen. Voor een zender gesubsidieerd met gewestgeld kan dit niet.

M. Moureaux. — C'est une télévision subsidiée par la Communauté française.

De heer Vandenbussche. — Télé-Bruxelles wordt gesubsidieerd door het Brusselse Gewest.

M. Moureaux. — Vos Ministres sont régulièrement interviewés à Télé-Bruxelles et toute l'information émanant des Ministres flamands y est régulièrement diffusée.

J'ai lu votre communiqué, Monsieur Vandenbussche; il est injuste. Le partage est parfait dans le budget de la Région entre francophones et néerlandophones. A vous de mettre sur pied, dans le cadre de la Communauté flamande, une télévision communautaire flamande. Il ne faut pas mélanger les genres. Il règne à Télé-Bruxelles une objectivité parfaite et je trouverais tout à fait normal, lorsqu'il y aura une télévision communautaire flamande, que les débats politiques y soient réservés aux néerlandophones. L'information, elle, doit être pluraliste.

M. Vandenbossche et M. Vandenbussche tiennent le même discours qui n'est pas objectif et je tiens à le dire.

De heer Vandenbussche. — Collega, wij zullen over de verdeling en over de noodzaak van wat door het Gewest aan televisiezenders en andere media wordt gegeven nog voortpraten.

Ik noteer dat volgens U alles op een zeer objectieve wijze zal verlopen.

Ik ga dan nog verder in op enkele specifieke aandachtspunten voor de SP in verband met de begroting 1992. Inzake Ruimtelijke Ordening en Planning, ben ik van oordeel dat wij thans, met de ordonnantie waaraan vorig jaar veel werk is besteed, over een goed instrument beschikken. Dit instrument moet echter operationeel worden gemaakt en wij vragen de Executieve daarvan zo vlug mogelijk werk te maken. Aan de Minister-Voorzitter vraag ik verduidelijking in verband met de timing voor het gewestelijk ontwikkelingsplan. Het lijkt mij noodzakelijk en nuttig de bevolking op een zeer objectieve wijze te betrekken bij de groei en de uitbouw van dit plan.

Wat ik nu ga zeggen zal de heer Moureaux dan wél even plezier doen. Wij kunnen honderd ten honderd staan achter de stelling staan die hij bij de aanvang van dit debat, verdedigd heeft over de oprichting van de grondregie. Hij is zeer scherp geweest. Hij heeft gezegd dat, indien de Executieve hierover binnen de twee maanden geen initiatief neemt, er een parlementair initiatief zal komen. Hij kan daarvoor rekenen op de steun van de SP. Wij zijn van mening dat de oprichting van de grondregie één van de elementen van evenwicht was in de beleidsverklaring van de Executieve. Zij moet er dan ook komen.

Thans wil ik het hebben over de woonfunctie in Brussel. De SP is van oordeel dat de strijd tegen de illegale kantoren, waar iedereen het mee eens is, moet worden verscherpt. Wij betreuren het dat de hoop die gewekt werd door de uitspraak van de Minister-Voorzitter, namelijk dat de gemeenten steun zouden kunnen krijgen van de Executieve voor de burgerlijke partijstelling bij de procesen die moeten worden gevoerd tegen degenen die op een illegale wijze woonfuncties ombouwen tot kantoorfuncties, enigszins de kop wordt ingedrukt. De gemeenten moeten daartegen reageren. De burgerlijke partijstelling was beloofd als een hulp vanwege het Gewest. In de commissie heeft de Minister-Voorzitter echter verklaard dat dit een taak en een financiële opdracht blijft van de gemeenten. Ik had in het antwoord van de Minister-Voorzitter daarover graag enige verduidelijking gehoord.

Inzake huisvesting, steunen wij de planning, maar betreuren wij het dat in de kazerneprojecten — ik denk hier bijvoorbeeld aan het militair hospitaal en aan de kazerne Rolin — slechts voor 15 pct. plaats is voor sociale huisvesting. De uitbreiding van de sociale huisvesting in Brussel is een absolute noodzaak en 15 pct. is veel te weinig.

Ik heb dan ook nog een opmerking in verband met monumenten en landschappen. De tijd die nodig is voor de bescherming van monumenten is veel te lang. Ik geef een zeer concreet voorbeeld, namelijk de gebouwen nummers 5 en 6 in de IJzerlaan. Reeds meer dan anderhalf jaar geleden werd er voor deze gebouwen een procedure tot bescherming aangevraagd. Slechts in september jongstleden, heeft de Koninklijke Com-

missie voor Monumenten en Landschappen aan de Executieve voorgesteld een prealabele enquête te voeren.

Mijnheer de Minister, u weet dat ik het persoonlijk ten zeerste waardeer dat u en de Executieve de beslissing om een onderzoek in te stellen hebt genomen. Ik hoop nu ook dat de procedure kan worden versneld. Het is immers al te duidelijk dat er in een aantal gevallen wordt gespeculeerd. Men laat de tijd spelen zodanig dat de gebouwen op een bepaald ogenblik moeten worden afgebroken omdat er niets meer aan te doen valt. Hopelijk kunt u dus bevestigen dat de afhandeling van bovengenoemde dossiers, waarvan ik weet dat de Executieve er volledig achter staat, snel en efficiënt worden afgehandeld.

Ik kom nu tot mijn opmerking inzake de vervoersproblematiek. De uitbreiding van de verbinding tussen de stad en het Academische Ziekenhuis van de VUB, is toch wel een heel belangrijk «detail». Onlangs moesten wij merkwaardig genoeg vaststellen dat die verbinding er gewoonweg niet komt en dat de huidige infrastructuur nog verslechtert, wat meteen ook een algemeen sociaal probleem kan worden genoemd. Ik dring er derhalve bij de Executieve uitdrukkelijk op aan om hieraan op zeer korte termijn een oplossing te bieden.

Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, collega's, ik besluit mijn toelichting van enkele concrete punten met mijn tevredenheid uit te drukken over het feit dat de Raad — ik hoop dat de Executieve haar steun hieraan verleent — geopteerd heeft voor de installatie van een ombudsman tijdens het volgend begrotingsjaar. De recente ervaringen bewijzen de noodzaak om de dialoog en communicatie tussen de bevolking en onze politieke instellingen te verbeteren. In dit opzicht is de functie van een ombudsman niet onbelangrijk.

Mijnheer de Voorzitter, ik heb ter zake gedroomd. Ik verklaar mij nader. Men zal weldra moeten beslissen of het een Franstalige, dan wel een Nederlandstalige ombudsman wordt, of dat men kiest voor twee personen die deze functie uitoefenen om het evenwicht te bewaren. Waarom zouden wij niet kiezen voor een genaturaliseerde migrant, een hooggekwalificeerde persoon met een zeer grote dialoogbereidheid.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — En quelle langue parlera-t-il?

De heer Vandenbussche. — Hij zal veel talen moeten spreken, mijnheer de Minister.

Tijdens de voorbereiding van mijn uiteenzetting heb ik niet alleen aandacht gehad voor concrete projecten, maar ook voor de algemene politieke context. Lectuur en muziek van Franstalige chansonniers hebben mij hierbij geïnspireerd. Ik haal hier enkele titels aan: «Chanson de Révolte et d'Espoir» van Marc Ogeret; «Le Chiffon Rouge» van Michel Fugain dat een oproep is voor allen die er iets aan willen veranderen: «Si tu veux vraiment que ça change et que ça bouge, lève-toi car il est temps», een lied van hoop voor hen die het zwijgen wordt opgelegd, voor hen die niet meetellen, voor hen die creveren van honger en miserie; «le Temps des Cerises», een liefdeslied als antwoord op de sfeer van onverdraagzaamheid, haat en racisme, geschreven in 1866 door de Parijse communard Jean-Baptiste Clément en uitgegeven in België toen hij op de vlucht was voor de keizerlijke repressie; «Bella Ciao», een lied uit Italië van 1942 in volle oorlogstijd dat de bereidheid van de partisaan bezingt om te strijden totderdood tegen het fascisme, lied dat op een minimum van tijd over heel de wereld bekend werd. «Als ik sterf, plant dan een bloem op mijn graf, de bloem van de vrijheid.»

Mijnheer de Voorzitter, ik wil concluderen. Doorheen de uitvoering van deze begroting moet een democratisch maatschappijmodel voortdurend onze analyse, onze opties en onze evaluatie kleuren, concreet vertaald naar acties opdat iedereen menswaardig zou kunnen leven in deze stad. Deze fundamentele humanistische bezieling moet door de inwoners ook ervaren worden. Voor de bevolking zal het geloof in onze democratische politieke instellingen, in ons politiek optreden, in onze politieke acties slechts opnieuw geloofwaardig worden indien zij ook in onze persoonlijke inzet een reële bekommernis voor het algemeen belang ervaren. Allen ons persoonlijk vernieuwd, herbrond engagement zal ertoe leiden dat wij er tussen alle democratische krachten in slagen, allen samen — de negen politieke formaties waarover ik het had — te roepen, te zingen, te fluisteren *«le fascisme ne passera pas»*.

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je voudrais intervenir, dans cette discussion du budget 1992, sur la division 14, qui concerne les pouvoirs locaux, ainsi que sur le budget de l'Agglomération et celui du service incendie.

Pour nous, les trois éléments précités sont liés et notre critique va dans le même sens pour chacun d'eux. Nous estimons que l'Exécutif a pris une direction très dangereuse. D'une part, la Région assume de plus en plus de tâches qui ne sont pas de sa compétence et, d'autre part, du fait de cet investissement, d'autres tâches dévolues à la Région ne sont pas complètement assumées. Ainsi, on attribue beaucoup d'argent aux communes pour mener des politiques qui, certes, nous intéressent, mais échappent à nos compétences et donc à notre pouvoir de contrôle. Parallèlement, aucun engagement de pompier n'est prévu en 1992, alors que les besoins en ce domaine sont importants dans notre Région. C'est notre critique essentielle à l'égard de la division 14.

On subsidie des domaines aussi différents que la police, la formation des policiers, le tourisme, le balayage des rues; on investit dans la Centrale 100, dans le dispatching de la police, à concurrence de 626 millions, et on prend à cet égard l'alibi communal: Ayant la tutelle sur les communes, on peut, par ricochet, financer ces politiques en attribuant les fonds aux communes.

En revanche, nous n'avons toujours pas de garantie pour 1993. Les communes vont-elles se trouver en faillite en 1993 ou va-t-on finalement réussir à leur faire passer ce cap? Dispose-t-on d'un plan précis pour le refinancement des dettes communales?

Plus inquiétant encore: la plus grande partie de ces 626 millions est récurrente. Il ne s'agit pas d'un subside occasionnel pour 1992, mais de dépenses à long terme, notamment des dépenses de fonctionnement.

Que l'on ne se méprenne pas sur l'objectif de mon intervention: je sais que la plupart de ces besoins sont réels dans notre Région, et nous considérons que certaines matières pourraient être régionalisées. Je pense à la coordination des polices, voire au tourisme. Ce qui nous inquiète, c'est que nous n'avons pas, au niveau législatif, le contrôle politique de ces compétences et que les moyens n'ont pas été prévus. Or, dans certains secteurs, les moyens font défaut et des tâches, régionales cette fois, ne sont pas pleinement assumées.

J'ai parlé des pompiers. Leur cadre n'est toujours pas rempli et même s'il l'était, il serait insuffisant pour Bruxelles. Sur le plan de la propreté publique, on investit dans le balayage des rues, qui est une compétence communale, mais on ne

résout pas le problème du ramassage des immondices, de la collecte des encombrants et des dépôts clandestins.

Ces problèmes touchent autant la population mais cette fois, c'est notre compétence qui est en jeu. Ce problème de compétence rend le contrôle plus difficile et je n'ai pas eu à ce sujet de réponse en commission. Quel sera, en effet, notre contrôle sur le TIB, le tourisme étant une compétence communautaire? Quel sera notre contrôle sur l'école régionale de police ainsi que sur le dispatching 101? Nous allons investir des sommes importantes dans toutes ces matières sans être certains de pouvoir exercer sur elles un pouvoir politique. Il n'y a donc plus de pouvoir législatif compétent pour contrôler ces missions.

Ainsi, en matière de sécurité, qui pourra encore intervenir? Le conseil communal? Pas du tout. Si le bourgmestre possède des compétences en matière de police, le dispatching 101 lui échappe. Le Conseil régional? Pas davantage, ces matières ne relevant pas de ses compétences.

Venons-en au service incendie. A ce sujet également, nous avons reçu de belles promesses. En 1989, l'ensemble de la commission des Affaires intérieures avait été séduit par le plan de rénovation du secrétaire d'Etat chargé de ce service. Hélas! telle sœur Anne, la commission est bien inquiète deux ans plus tard car elle n'a toujours rien vu venir.

Le pararégional qu'on me promettait en juin, lors de mon interpellation, a d'abord été remis au 1er novembre et lors de la discussion budgétaire, le secrétaire d'Etat m'a dit qu'il serait peut-être en place au 1er janvier, ce qui est d'ailleurs imposé par l'ordonnance. En attendant, aucune décision n'a été prise. En juin, il m'a été répondu qu'on attendait l'audit: la solution à tous les problèmes! En effet, grâce à l'audit, on allait savoir comment rénover le cadre, connaître la localisation des postes avancés mais le secrétaire d'Etat disait déjà «Il sera difficile de remplir nos engagements. Telle est la réalité!» Il fut plus clair lors de la discussion budgétaire et je me permets de vous donner lecture de sa réponse en commission: «Le budget de la Région de Bruxelles-Capitale ne laisse qu'une faible marge de manœuvre. Cette situation a déjà été largement expliquée. Une grande partie des moyens disponibles doit servir à rembourser les dettes de l'ancienne Agglomération et les recettes propres du service incendie sont fort limitées, si bien que la dotation au service pararégional ne permet qu'une augmentation minime des dépenses. Dans ces conditions, il sera impossible d'étendre l'encadrement de 1992, ni même de le compléter.»

Or, lors de mon interpellation de juin, je faisais déjà remarquer que le manque d'effectifs empêchait la création de tout nouveau poste avancé, alors que chacun s'accorde à dire, à Bruxelles, qu'il faut créer de nouveaux postes. Cependant, lorsque je demande au secrétaire d'Etat comment il va faire fonctionner ces casernes «vides», il me répond que cela représente, en effet, un problème et qu'elles ne fonctionneront que de jour; le personnel pour les services de nuit manquant, elles fonctionneront donc à mi-temps. Voilà une façon bizarre de gérer une partie importante, à mes yeux, de la sécurité. Plutôt raté, la restructuration de ce Service incendie qui devait être digne de la capitale de l'Europe.

Il en va de même en ce qui concerne les officiers. Il manque trois majors sur un effectif de quatre, et ils ne sont toujours pas nommés, depuis plus d'un an.

En ce qui concerne les postes avancés, outre les problèmes de personnel, là aussi: trois pas en avant, trois pas en arrière. Il y a deux ans, on savait où on allait les installer. On disposait des bâtiments; il suffisait de les aménager. Un an plus tard, on se rend compte qu'on les a destinés à autre chose et trois mois plus tard, qu'il faudra acheter des terrains. Donc, l'année prochaine, il n'y aura toujours pas de postes avancés. Ensuite, un budget sera nécessaire pour construire les casernes, ainsi que pour du personnel. Cela signifie que dans cinq ans, nous ne disposerons toujours pas de postes avancés, alors qu'ils étaient déjà promis en 1989.

Ma troisième critique porte sur la centrale 100. Il s'agit là d'un problème majeur dans notre Région. Là où nos vues divergent, c'est sur le mode de financement. Depuis deux ans, la commission des Affaires intérieures demande un rapport au secrétaire d'Etat sur la possibilité de lier la centrale 100 au dispatching 101 de la police, qui, lui, est déjà payé. Depuis deux ans, toujours rien évidemment, mais des millions seront investis dans un nouveau poste sans savoir s'il n'était pas possible de faire mieux avec l'ancien! Si M. le secrétaire d'Etat Anciaux avait été présent, j'aurais dit, pour rire un peu, qu'en la matière, il joue «avec le feu»!

J'aimerais relire l'intervention de M. le secrétaire d'Etat en commission: «Le central 100 actuel et les appareils de télécommunications demeurent un problème. D'un point de vue technique, ils sont dépassés et leurs possibilités d'intégration à d'autres systèmes existants sont très insuffisantes.» Je ne vois pas le rapport! «C'est le Ministère de l'Intérieur qui doit remplacer le central 100. On nous a assuré que la partie téléphonique serait remplacée en 1992 mais, pour la partie informatique, il faudra attendre au moins jusqu'en 1995. Etant donné qu'il est injustifié d'attendre aussi longtemps, la Région va payer.»

Encore une fois, ce n'est pas une compétence régionale. L'Etat devait payer mais puisque l'Etat ne paie pas, la Région s'en charge. Et pendant ce temps-là, il manque toujours des pompiers et on ne peut faire construire les nouveaux bâtiments.

Venons-en au budget proprement dit de l'Agglomération. Alors que je faisais remarquer à M. Chabert, en commission, que ce budget n'était toujours pas en équilibre, qu'il y avait un problème structurel, il m'a répondu que c'était inexact. J'ai été heureux d'entendre M. Moureaux abonder dans mon sens hier. Il reconnaissait, comme moi, qu'il existait un problème structurel à régler.

M. Moureaux. — Je dis cela depuis vingt ans. Nous avons découvert le problème avant vous.

M. Duponcelle. — Le budget n'est donc toujours pas en équilibre. La Région a dû investir 560 millions en plus cette année en aides — 10 millions du Fonds des Communes en plus; 100 millions rien que pour le balayage des rues. Ajoutez à cela les dettes prévues dans les deux budgets séparés des pararégionaux. En outre, le problème des pensions, défi majeur de cet organisme, n'est toujours pas résolu.

Le Ministre Chabert m'avait donc répondu: à politique égale, dépenses égales. C'est faux. L'Agglomération ne gère plus que les dettes du passé. Les investissements au niveau du service des pompiers devaient être effectués dans tous les cas. Ceux du service de la propreté ne répondent qu'aux normes européennes. Donc, dans tous les cas, l'Agglomération devait faire ces investissements. De plus, des emprunts séparés ont été consentis aux deux pararégionaux pour mener ces politiques nouvelles.

Enfin, en ce qui concerne les recettes, l'Agglomération jouit d'une rentrée énorme: la PSU. Mais, là, un problème de perception reste évident. Il faudra bien le régler un jour.

Parlons du personnel de l'Agglomération. La plupart des membres de ce personnel ont été transférés à la Région. Cependant nous vous reprochons le non-engagement d'agents pour

des services qui faisaient partie de l'Agglomération précédemment et qui aujourd'hui, sont englobés, dans le pararégional.

Nous déplorons aussi l'insécurité qui règne dans la gestion des pensions de ce personnel.

Des dépenses ont été supprimées pour l'Agglomération. Les recettes ont été augmentées. A mon avis, ce n'est pas ce que l'on peut appeler un équilibre budgétaire.

Les problèmes de l'Agglomération sont donc structurels. Ils persisteront tant que vous n'aurez pas résolu la question des pensions, les coûts astronomiques de l'élimination des déchets et les investissements aléatoires pour les pompiers. Nous n'en sortirons donc pas.

Comme j'ai pu le lire, le secrétaire d'Etat affirme que la charge du passé empêche la restructuration du corps des pompiers. Il faudrait s'entendre au sein de l'Exécutif!

En conclusion, les propositions que nous faisions et les déclarations de l'Exécutif étaient en concordance en 1989, mais l'Exécutif a choisi de suivre des voies de traverse, très aléatoires à notre avis. Il a choisi d'investir dans des champs de compétences mettant en danger voire rendant impossibles la modernisation et le bon rendement de tâches qui lui étaient réellement dévolues.

Nous ne pouvons soutenir cette dérive. Pous suivre cette logique, vous pourriez d'ailleurs investir pour faciliter l'accomplissement de toutes les tâches incombant aux communes. Au niveau régional, vous pourriez également investir davantage au bénéfice de la lutte contre la pauvreté et au profit de la Santé publique, secteur qui connaît un réel problème. Ce midi encore, j'ai assisté à une conférence de presse du Forum de lutte contre la pauvreté. Il s'avère que l'exclusion au niveau de la santé est en nette progression et pose d'énormes difficultés. A cet égard, une intervention serait donc nécessaire. On pourrait, par exemple, demander aux communes d'octroyer de l'argent aux CPAS afin que la santé des exclus soit mieux gérée. Nous pourrions prendre tous les problèmes à notre charge! Mais attention: les tâches qui nous sont réellement dévolues seront de moins en moins prises en charge, et c'est un réel danger. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Guillaume-Vanderroost.

Mme Guillaume-Vanderroost. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, en préambule à mon intervention, j'aimerais spécifier que je parlerai d'économie sociale plutôt que de «secteur non-marchand» car j'estime que la connotation négative du terme généralement utilisé dévalorise à la fois les associations et les services publics qui œuvrent pour le bien-être des gens, pour le mieux-être des gens.

Je profite du débat budgétaire pour interpeller à la fois le Ministre du Budget et le Ministre-Président car l'objet de mon intervention vise à leur demander de clarifier, pour le monde associatif et les partenariats publics et privés, les démarches administratives dans notre Région. J'espère que les collaborateurs des Ministres voudront bien noter mes remarques.

Je demande aux Ministres de nous informer de ce qu'est devenu le «parcours du combattant» quand on désire obtenir une intervention financière ou en personnel pour un projet qui tient la route, qui est un «plus» à ce qui existe et qui répond à des besoins réels, actuels et d'une criante urgence.

Je commencerai d'abord, Monsieur le Ministre Chabert, par l'utilisation du Fonds social européen. Nous savons que les recettes affectées à ce Fonds serviront à soutenir des projets répondant aux critères déterminés par le FSE.

Nous savions que les administrations communautaires géraient les dossiers des projets introduits en décembre 1990 pour l'année 1991. Qu'en est-il pour les projets de 1992? Quelle est la date limite d'introduction des dossiers? Où faut-il les introduire? Combien de personnes de l'administration régionale ont été affectées à cette tâche?

Ensuite, je demanderai au Ministre-Président, dans le cadre des deux compétences qu'il assume le Plan de résorption du chômage et le soutien aux initiatives d'insertion socio-professionnelle quelles sont les possibilités, pour ceux qui œuvrent dans l'économie sociale, de «décrocher» des ACS pour une durée de plus d'un an. Pour les ZEP, on avait émis l'idée, ici même, d'établir des contrats pour deux ans.

Serait-il envisageable, pour d'autres partenariats, d'obtenir des conditions similaires, car, bien souvent, les personnes à peine engagées doivent déjà négocier un nouveau contrat et leur motivation est mise à rude épreuve?

Quand on pense que, théoriquement, les élus de la Nation peuvent espérer coopérer durant 4 à 5 ans au programme de leur propre parti, le commun des mortels est, quant à lui, soumis à la portion congrue. Toutes les personnes qui prennent en charge aussi bien le préventif que le curatif, l'accueil et l'accompagnement dans notre société, mériteraient, je le dis clairement au nom du groupe socialiste, de «vrais emplois» et dans un premier temps au moins la garantie de deux ans si pas quatre ans de travail stable.

Par ailleurs, pouvez-vous me dire si, au sein de l'administration, on envisage de former des spécialistes en économie sociale pour accompagner et conseiller les personnes qui doivent négocier leur dossier?

Ces questions, Monsieur le Ministre-Président, sont destinées à mieux informer nos concitoyens, à leur permettre de gagner du temps, en fait, à baliser leur chemin dans nos institutions et nos administrations nouvellement installées.

Pour terminer, j'évoquerai un dernier problème très complexe car il interfère entre différents niveaux de pouvoir. Je m'appuierai, pour la clarté, sur des faits concrets.

L'association «L'Escale», asbl fondée en novembre 1990, ouvre une maison en septembre 1991 pour accueillir un certain nombre de jeunes mineurs d'âge arrivés seuls en Belgique. Il y a plus ou moins cinquante jeunes réfugiés, sans parents, sans famille qui sont arrivés en Belgique depuis un an et demi. A leur arrivée au Petit Château, ils sont dirigés vers différents services.

Comme il n'existe pas de structure permanente d'accueil pour ces jeunes, l'Escale remplit donc une mission nécessaire. Actuellement, l'association prend en charge huit jeunes, fonctionne uniquement grâce à des dons et emploie deux personnes salariées à temps plein. Les week-ends et les soirées sont couverts par des bénévoles. Le but de cette association est d'apprendre aux jeunes à vivre de manière autonome, de façon à ce qu'ils puissent soit vivre seuls, soit s'intégrer dans une famille d'accueil.

Les jeunes ne restent donc que quelques mois à l'Escale.

En fait, cette association vit actuellement de beaucoup de promesses de remboursements. On lui demande même de recommencer ses dossiers afin de mieux rencontrer les critères de subventions, mais elle est aussi confrontée au manque de clarté du statut de ces jeunes pour entreprendre des études.

A l'Office des étrangers, tant qu'ils ne sont pas reconnus, ils ne peuvent pas être considérés comme étudiants. Soit ils sont étudiants, soit ils sont candidats réfugiés politiques. Ils peuvent s'inscrire comme élèves libres et à leurs frais.

Au Petit Château, le service juridique pense qu'il n'y a pas de minerval à payer parce que, tant que dure la reconnaissance, et même après, ils sont assimilés à des Belges.

Finalement, cet exemple montre qu'une association implantée dans une des dix-neuf communes bruxelloises, ayant une mission sociale, cherche, par la voie de la subvention et la demande de personnel d'encadrement, à rencontrer une problématique dont l'effectif en personnes à prendre en charge est tout à fait raisonnable. A cause de tout le temps passé à courir derrière différentes sources de financement ou d'obtention de personnel et à régler l'imbroglio statutaire de ces jeunes, l'initiative risque de sombrer à court terme.

Le nœud de cette problématique est le cheminement institutionnel des dossiers introduits.

Que peut faire la Région de Bruxelles-Capitale pour permettre à huit jeunes mineurs d'âge de réussir leur insertion sociale, éducative et plus tard professionnelle?

Que peut faire notre Région pour les quarante autres? *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je suis particulièrement heureux que M. le Ministre-Président soit arrivé. En effet, l'objet de mon intervention porte sur un article budgétaire dont il a la responsabilité. Il s'agit de la division 14 concernant les pouvoirs locaux, et plus précisément de l'article budgétaire consacré au fonds pour la cohabitation et l'intégration des différentes communautés locales. Ce fonds a été maintenu dans le budget 1992. Il était déjà inscrit dans le budget 1990 pour un montant de 100 millions. Il a fait l'objet d'une augmentation significative en 1991 puisqu'il est passé à 150 millions, et d'une légère augmentation en 1992 puisqu'une somme de 166,2 millions nous est proposée cette année.

Avant d'avancer diverses pistes, j'aurais voulu dresser un bilan et pour ce faire, j'aurais souhaité, Monsieur le Ministre-Président, obtenir le premier rapport réalisé par l'asbl «Synergie» concernant les différents projets. En date du 16 septembre, je vous avais d'ailleurs déjà demandé de pouvoir en disposer. Comme je ne l'ai pas reçu, le bilan que je dresserai sera basé essentiellement sur les informations glanées lors de rencontres avec des travailleurs sociaux, des gens de terrain et sur les discussions que nous avons eues au sein de ce Conseil.

Ce projet nous paraît globalement positif. Cependant, en tant que membres de l'opposition, nous émettrons quelques remarques.

Pour ce qui est de l'aspect positif, je dirai qu'il est très intéressant de souligner que ces fonds à la cohabitation et à l'intégration concernent l'ensemble des différentes communautés locales, c'est-à-dire l'ensemble des gens exclus, tant les personnes d'origine étrangère que les Belges. L'exclusion sociale n'est en effet pas limitée à certaines catégories ethniques et il est important de le souligner.

J'émettrai ici une remarque plus générale, les mots de vocubulaire que nous utilisons par rapport à la problématique de l'immigration ont une grande importance. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point. L'on peut dans ces circonstances regretter les dérapages sémantiques électoralement contrôlés d'un certain nombre de candidats, par ailleurs conseillers régionaux, que l'on avait clairement mis en garde à cette tribune. Je me souviens d'avoir paraphrasé, à ce sujet, M. Michel Noir qui a dit un jour: «Je préfère perdre les élections que perdre mon âme.» Ces personnes ont non seulement perdu leur âme mais ont également perdu les élections.

J'en reviens à l'aspect positif du projet en discussion: il s'agit de fonds profitant à l'ensemble des exclus sociaux, tant Belges qu'étrangers. Vu la signification des mots «cohabitation» et «intégration», cela va dans le bon sens.

Nous pensons que le fait qu'il y ait une association avec le partenaire communal peut également constituer un aspect positif, même si certains problèmes se sont posés. Le cas de Schaerbeek est illustratif à cet égard. Mais je pense que ce projet ne pourrait valablement fonctionner sans le partenariat communal.

Il y a également — faut-il le dire? — un certain nombre d'aspects plus négatifs. La mise en route a été très lente. On sait que des discussions ont surgi sur la manière dont une Région octroierait des fonds et qu'il a fallu trouver un artifice par le biais de dotations aux communes. Cela expliquerait peut-être — mais en partie seulement — cette lenteur.

Il a fallu quinze mois entre le moment où l'Exécutif a annoncé sa décision d'octroyer des fonds à la cohabitation et à l'intégration et celui où ces fonds ont réellement été disponibles dans les associations.

Eu égard à ce premier bilan, nous émettons deux propositions. La première est d'octroyer plus de moyens; la seconde de réorienter cette politique et ces fonds vers un autre public et d'autres quartiers.

Augmenter ces fonds nous semble en effet une question prioritaire. Depuis le début de ces initiatives, un certain nombre d'événements se sont produits qui nous semblent ajouter de nouvelles données au problème. Faut-il rappeler les événements du mois où l'on a vu des jeunes — c'est une première caractéristique car qui dit jeunes sous-entend conflits de générations —, des jeunes urbains — deuxième caractéristique; on parle ici de jeunes Bruxellois, mais on pourrait citer la situation comparable de banlieues françaises, Newcastle au Royaume-Uni ou Berlin en Allemagne —, des jeunes urbains exclus socialement — c'est une troisième caractéristique, qui est fondamentale. Enfin ces jeunes — faut-il le dire — sont dans notre ville comme dans d'autres également, avant tout d'origine étrangère.

Il nous semble fondamental d'y apporter une réponse par des moyens plus importants.

On a également assisté lors des élections législatives de ce 24 novembre 1991 à une résurgence de l'extrême-droite. Elle est certainement avant tout l'expression d'un public exclu socialement.

Ces fonds ont justement pour but de lutter prioritairement contre cette exclusion sociale. Par rapport à cet appel, il semble y avoir un nouveau message, une nouvelle donnée qui justifie pour nous une augmentation substantielle de ces fonds.

Ensuite, même si comparaison n'est pas raison et si une comparaison comporte parfois certains risques, on pourrait comparer le montant de ces fonds à la cohabitation à d'autres crédits destinés à d'autres politiques. Rappelons-le, dans le budget 1992, ces fonds à la cohabitation et à l'intégration représentent un montant de 166,2 millions. Si je prends d'autres articles budgétaires de cette même division 14 qui concerne les pouvoirs locaux, je constate qu'il est prévu une somme de 250 millions pour la propreté publique. Il est important que

notre ville soit beaucoup plus propre, et un cadre urbain propre sera certainement source d'un meilleur climat de sécurité. Donc, octroyer une telle somme à la propreté publique est une bonne chose. Mais il me paraît important que les fonds à la cohabitation et à l'intégration atteignent un niveau au moins équivalent. Nous déposerons un amendement en ce sens et puisque, techniquement, une autre somme doit être diminuée, nous proposerons de diminuer la division 22 de 97,4 millions afin d'arriver à un montant équivalent à celui de la propreté publique, c'est-à-dire un montant de 250 millions.

Nous avons démontré l'importance de l'augmentation de ces subsides, mais il nous semble tout aussi nécessaire non pas de réorienter mais d'élargir cette politique.

Nous pensons en particulier à un certain nombre de quartiers où nous retrouvons des populations en état de précarité et où l'urbanisme risque d'amener des situations de crise déjà vécues dans d'autres villes. Je pense en particulier à ces logements sociaux, à ces immeubles-tours que l'on retrouve dans toute une série de quartiers de notre ville, qu'il s'agisse de bâtiments du Foyer bruxellois, schaerbeekois ou laekenois, de la Cité du Peterbos où deux sociétés de logements sociaux sont regroupées: le foyer anderlechtois et l'ASSAN.

Un article très illustratif de ce climat d'insécurité, de crise a paru hier dans *La Dernière Heure*. Je ne puis m'empêcher de vous en lire quelques phrases qui illustrent bien une problématique tout à fait proche de celle que je veux mettre en exergue.

Le titre: «Une bande organisée dans la Cité du Peterbos.» Je cite: «Ce n'est pas la première fois que les habitants du parc Peterbos se plaignent des agissements de bandes organisées. Il s'agirait d'une bande principalement constituée de Belges.» Le journaliste précise que, dans d'autres circonstances, il s'agissait de bandes de jeunes d'origine étrangère. Il cite un habitant qui précise: «C'est encore pire qu'avec les étrangers. Je dirais même que nous avons plus d'ennuis avec les Belges qu'avec les immigrés. Eux, ils agissent plutôt dans les blocs du bas. Ici, nous sommes en présence de jeunes extrémistes de droite qui veulent faire la loi.»

Bien entendu, il s'agit ici du phénomène d'hooliganisme. Nous n'entendons pas culpabiliser et attaquer ces jeunes paumés qui, avant de se tourner vers un choix politique, expriment ainsi leur désœuvrement et leur exclusion sociale.

Nous proposons donc d'augmenter ces fonds pour développer une politique dans ce type de quartiers. En effet, cet objectif nous semble tout à fait prioritaire car ce sont aussi ces gens-là qui votent pour l'extrême-droite.

En conclusion, les fonds pour la cohabitation et l'intégration nous semblent une initiative globalement positive aujourd'hui. Des messages importants ont été lancés par l'opinion publique: le «mal vivre» des jeunes au mois de mai et la montée de l'extrême-droite aux dernières élections.

Face à ces messages clairs les fonds pour la cohabitation et l'intégration de toutes les communautés doivent être augmentés et le champ d'action des acteurs concernés élargi. Voilà certainement un nouveau défi pour notre ville! *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à M. Michel.

M. Michel. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je vais aborder pendant quelques instants le chapitre des pouvoirs locaux. Peut-on d'ailleurs encore parler, en matière de communes de «pouvoirs locaux»? Ne devrait-on pas plutôt parler de «devoirs locaux», «devoirs» étant pris dans le sens de «tâches imposées à un élève»?

Sans doute le Fonds des communes connaîtra-t-il en 1992 une progression significative. Sans doute, globalement, les transferts vers les communes se trouveront-ils majorés de 5,8 p.c. Mais cela n'ira pas évidemment sans un interventionnisme encore accru de l'Exécutif dans les politiques communales. Ainsi fera-t-on en 1992 quelques pas de plus vers la création de cette grande ville-région qui réduira progressivement les dix-neuf communes au rang de bureau d'état civil ou d'agent d'exécution de la politique régionale, comme nous l'avions d'ailleurs décelé dès la lecture de la déclaration de l'Exécutif en 1989.

Tout le monde pourtant, dans la majorité, ne paraît pas se réjouir de ce phénomène puisque j'ai pu entendre hier M. de Patoul plaider pour que l'on n'écrase pas les communes, que l'on ne brise pas leur dynamisme.

Voyons par exemple les crédits affectés à la propreté publique. Personne ne niera leur particulière utilité. Mais pourquoi ne pas faire confiance aux communes quant à leur meilleure utilisation? Pourquoi attribuer 100 millions à l'Agence régionale de propreté pour l'envoi d'escouades de balayeurs sur les sites les plus touristiques ou les plus prestigieux de la capitale, quand leurs balais s'emmêlent dans les crins de ceux des ouvriers de la Ville de Bruxelles occupés à faire à peu près le même travail? Pourquoi ne pas confier cette mission, et les fonds qui y correspondent bien entendu, aux services communaux concernés?

En commission, le Ministre-Président a fourni une explication: ce n'est pas pour en retirer, lui, un effet médiatique, mais parce que le service de propreté de Bruxelles-Ville, ne fonctionne pas bien. Il ajoutait: «Quand on donne des chèques en blanc! — cela s'impose en matière de propreté! — ... aux communes, 50 p.c. en sont détournés». Comme si nos différents collègues devaient se comparer à ces garnements à qui papa a donné 200 francs pour acheter un cahier et qui reviennent avec deux pin's!

L'Exécutif dispose pourtant d'une arme infaillible pour le contrôle du bon usage de ses largesses: n'est-ce pas lui qui aprouve les budgets communaux et qui épluche les comptes? La tutelle, dont on me dit qu'elle est particulièrement tatillonne et qui va être réorganisée en 1992 — je m'en réjouis *a priori* — doit être à même de vérifier le bon usage de crédits affectés aux communes.

Quant à la situation de Bruxelles-Ville en matière de tutelle, c'est un véritable modèle. Ce n'est plus là une tutelle mais, comme je l'ai déjà dit en d'autres temps, une curatutelle, comme si la Ville était en faillite totale alors qu'elle dispose en réalité d'actifs importants, pratiquement à hauteur de sa dette. Et là, chaque sou dépensé implique un cachet de l'inspection régionale! Qu'on ne vienne donc pas me dire qu'on peut détourner 50 p.c. des subventions régionales pour acheter des «pin's»!

Par ailleurs, une somme de 250 millions consacrée à la propreté publique sera quant à elle attribuée directement aux communes, mais elle devra faire l'objet de conventions précises commune par commune. Là encore, interventionnisme de l'Exécutif!

En matière d'intégration des populations étrangères, le même processus est utilisé pour l'attribution des 166 millions qui ont été budgétés pour l'an prochain. A cet égard, et sans entrer dans un débat sur ce sujet brûlant, je voudrais insister sur l'importance d'une juste évaluation du résultat des projets subventionnés. Je crois, comme le Ministre-Président, que

l'essentiel du phénomène de rejet observé dans une partie importante de la population est né d'une aggravation exponentielle de la petite délinquence dans laquelle de jeunes immigrés jouent un rôle significatif. Or, j'ai observé que plusieurs projets subventionnés mis en œuvre en 1991, tenaient plus en réalité de l'activité de patronages que de véritables tentatives de résorption de cette délinquance. Il s'agit alors plus d'une politique générale de la jeunesse que d'un effort d'amélioration des relations entre communautés. Il est évident que les bandes qui posent problème dans certains quartiers de la ville ne sont pas mûres pour participer à des concours — aussi sympathiques soient-ils — de peinture de visage.

Dans la même recherche de l'effet médiatique qu'on a pu constater en matière de propreté, l'Exécutif a offert — et offrira — aux polices communales du matériel supplémentaire. On sait que l'attribution aux communes de petites voitures de police identiques et marquées à l'emblème et aux armes de la Région a été accueillie de façon parfois épique par nos policiers. Mais Clio n'était-elle pas précisément la muse de la poésie épique?

J'ai également entendu que des vélomoteurs offerts d'office par la Région prenaient la poussière dans certains garages de commissariats! En effet, un certain nombre de policiers se hasardent difficilement sur un Vélosolex pour poursuivre une GTI! C'est donc avec soulagement que nous avons appris en commission que l'on allait désormais interroger nos polices quant à leurs véritables besoins et ceci, sans préjudice d'achats parmi les matériels subventionnés à 50 p.c. par le Ministère de l'Intérieur.

Deux postes du budget des pouvoirs locaux concrétisent ce que j'appellerai une véritable main basse sur la Ville — la Ville de Bruxelles, bien entendu — main basse opérée par l'Exécutif avec l'apparente complicité d'un collège au ventre mou, content peut-être pour des raisons de clientélisme électoral, de voir la capitale se réduire au rang d'un village populaire. Il s'agit, d'une part, de la volonté de la Région de s'approprier l'école de police créée par la Ville de Bruxelles, sans aucunement indemniser celle-ci des investissements qu'elle y a consentis dans le passé. Voilà certes une OPA pour laquelle l'intervention de Deminor — comme pour les wagons-lits — serait la bienvenue pour protéger les petits actionnaires spoliés que vont être les contribuables bruxellois. Il s'agit, d'autre part, de la volonté de la Région d'investir ou de s'approprier le TIB, c'est-à-dire l'Office de Tourisme de la Ville de Bruxelles qui, avec 18 millions de subsides seulement (à charge Ville), fonctionne admirablement, au bénéfice de la Région tout entière, avec 18 millions de subventions, dis-je, alors que pour la seule Ville de Bruxelles, la taxe sur l'hôtellerie a rapporté, en 1990, plus de 310 millions!

J'espère que dans la nécessaire rationalisation de la politique du tourisme au niveau de la Région, Bruxelles-Ville ne sera pas, là aussi, spoliée des efforts très méritoires — je le dis à l'aise, étant dans l'opposition — qu'elle a réalisés en matière de tourisme avec le TIB, efforts que l'on a par ailleurs reconnus à l'occasion du Salon du tourisme international au Parc des Expositions, en consacrant l'une de ses principales collaboratrices.

Plusieurs intervenants ont plaidé, hier, à trop juste titre, pour une révision de la loi de financement en faveur de la Région de Bruxelles. On a légitimement parlé de l'intégration, dans la masse de l'impôt des personnes physiques, des impôts payés directement ou indirectement à l'Etat central par les résidents étrangers à Bruxelles. On a évoqué le problème de la mainmorte et, sur les bancs Ecolo, de l'impôt des sociétés, lesquelles ne contribueraient guère à l'effort fiscal à Bruxelles. C'est faire peu de cas de la taxe PSU qui les frappe de plein fouet, et de même, de la taxe sur les bureaux ou de la taxe sur les nuisances qui va bientôt redevenir d'actualité, une fois le scrutin dépassé.

On a parlé aussi de tous ceux qui, habitant en dehors de la Région, utilisent son infrastructure sans contribuer à son entretien.

Mais il est — et j'en termine par là — une autre anomalie que j'observe tout spécialement à Bruxelles-Ville mais qui existe, je suppose, dans nombre d'autres communes, à des degrés divers, et vraisemblablement aussi dans l'administration régionale.

Quand, dans les années '50, l'une de mes proches a souhaité rejoindre l'administration communale de Saint-Gilles, il lui a été imposé d'élire domicile dans cette commune. J'imagine que l'on voulait surtout faire en sorte que la contribution fiscale de cette fonctionnaire réintègre en partie les caisses de la commune qui la payait. Dans la suite, cette obligation a été jugée illégale dans une Belgique encore unitaire. Ainsi Bruxelles-Ville — que je connais mieux — qui compte près de 4 000 fonctionnaires, sans parler de ses 5 000 enseignants et de ses 4 000 agents de CPAS, a vu une partie importante d'entre eux s'installer dans la périphérie, ou tout simplement en être originaire, pour des raisons de bilinguisme obligé. Je ne peux leur en vouloir de fuir cette commune qui les emploie quand on sait que la pression fiscale à Bruxelles-ville s'est accrue de 2 milliards en 1982 à 5 milliards en 1991. Si l'on sait qu'au budget 1991 de Bruxelles-Ville, les dépenses de personnel figuraient, hors CPAS, pour un montant de 9,5 milliards, on peut mesurer la part que la ville, la part que la Région et la part que les autres communes de la Région apportent directement, de leur propre cassette, au financement des deux autres Régions par le biais de l'impôt des personnes physiques. Un tel phénomène n'existe évidemment pas dans l'autre sens. Je suppose que l'Exécutif ne m'a pas attendu pour en prendre conscience! Je ne sais comment on pourrait légalement en corriger les effets sinon en incluant cette donnée dans l'ensemble des arguments d'une renégociation du statut financier de Bruxelles et en privilégiant, à qualités égales, l'engagement de Bruxellois par rapport à des personnes venues d'autres régions.

Il reste en tout cas qu'une décision résoudrait radicalement ce problème. Nous l'appelons de tous nos vœux. Elle consiste à étendre la Région à ses limites rationnelles, naturelles, des limites dont nous pensons qu'elles ne sont pas loin d'épouser celles de la province du Brabant. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

M. le Président. — La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, dans le cadre de la discussion du budget 1992, je voudrais revenir quelques instants sur le problème de la politique de l'eau, et plus particulièrement de l'épuration des eaux et de l'égouttage communal.

En octobre 1990, j'avais eu l'occasion d'interpeller le Ministre Désir sur les inondations dans le quartier Chômé-Wollès à Schaerbeek.

A cet égard, je rappelle succinctement que s'étaient réunies en 1988 au cabinet de M. Valkeniers, les diverses parties concernées, à savoir le représentant de M. Valkeniers, la commune d'Evere, dont un de ses quartiers est adjacent au quartier Chômé-Wollès de Schaerbeek, la commune de Saint-Josse, propriétaire du cimetière rue Henri Chômé, la commune de Schaerbeek, bien entendu, et l'intercommunale du Maelbeek qui avait déjà introduit un avant-projet de travail.

Cet avant-projet prévoyait succinctement le raccordement de l'égoût Wollès à l'ancien collecteur du Boerenhol, la création d'une station de pompage rue Chômé et, enfin, la création d'un bassin d'orage de 6 000 mètres cubes rue Frans Courtens, permettant, en cas de crue, à l'eau de s'accumuler dans ce bassin d'orage pour ne pas surcharger les égoûts en aval. La construction de ce bassin d'orage aurait été normalement subsidiée à 100 p.c.

M. Valkeniers, au nom de l'Exécutif précédent, avait donné son accord sur ces différentes mesures, mais les sommes nécessaires n'ont jamais été inscrites ni au budget 1989, ni au budget 1990, ni au budget 1991.

Je ne reviendrai pas sur le détail des raisons qui ont fait que l'Exécutif actuel n'a pas respecté les promesses de l'Exécutif précédent, mais je retiens simplement la réponse finale de M. Désir à mon interpellation d'octobre 1990, réponse qui disait que, ou bien les parties introduisent un dossier qui pourra être subventionné à 65 p.c. dans le cadre des travaux d'égouttage communaux subventionnés, ou bien les parties introduisent un nouveau dossier qui, le cas échéant, pourrait être financé à 100 p.c. en tant que solution relevant de la gestion de l'épuration.

Telle était donc bien la réponse de M. Désir à l'époque.

Or, depuis lors, en février 1991, l'Intercommunale du Maelbeek a introduit un nouveau projet concernant l'égouttage et le réservoir de l'avenue Frans Courtens dans le quartier Chômé-Wollès.

Au terme de cette étude très détaillée l'Intercommunale concluait qu'il était nécessaire de dépenser 60 millions de francs pour le réservoir Courtens et 30 millions de francs pour le raccordement de l'égoût Wollès au Boerenhol. Elle ajoutait qu'elle était certaine que la création d'un réservoir de retenue en dessous de l'avenue Frans Courtens et la réalisation du raccordement de l'égoût Wollès au Boerenhol constituaient la solution offrant, pour un investissement relativement réduit, le meilleur moyen de régulariser le débit du collecteur Vergote-Verboeckhoven en réduisant les inondations à des valeurs acceptables en milieu urbain.

Enfin, l'Intercommunale ajoutait qu'il lui semblait possible d'envisager le financement à 100 p.c. des travaux proposés puisque ceux-ci avaient pour conséquence une amélioration globale de l'écoulement des eaux dans le bassin considéré. L'Intercommunale considérait donc que la solution préconisée relevait de la gestion de l'épuration et pouvait donc être subsidiée à 100 p.c. et non pas à 65 p.c. comme dans le cadre de l'égouttage communal.

Je ne sais quelle fut la réaction du Ministre Désir à cette étude qui lui a été transmise, je le répète, aux environs de février ou mars 1991 et j'aimerais bien la connaître. J'espère qu'il me répondra car il n'est pas présent.

J'ai quelques inquiétudes à ce sujet et je suis fondé à penser que l'Exécutif se désintéresse des problèmes que connaît ce quartier et fait porter plutôt ses efforts sur d'autres parties de notre capitale.

En effet, on lit dans le rapport du Ministre à la Commission de l'Environnement qu'il prévoit de passer à la phase finale de la réalisation des travaux de la station d'épuration Sud de Bruxelles, que bientôt pourront débuter les premières phases de construction des bassins d'orage régionaux du Roodebeek et du Water-Maelbeek et que ces bassins permettront donc d'atteindre un objectif de gestion plus efficace en matière d'épuration et contribueront en outre à la lutte contre les inondations.

Si j'applaudis à ces initiatives, je trouve néanmoins discriminatoire que l'on n'ait pas inclus la construction du bassin d'orage de la rue Frans Courtens dans ces réalisations utiles et que, de ce fait, l'Exécutif prenne le risque que des inondations dans ce quartier Chômé-Wollès soient cause, encore une fois, de dommages considérables pour ses habitants.

En commission, au mois d'octobre 1991, le Ministre a répondu que c'était dans le cadre de l'égouttage communal que le bassin d'orage de Schaerbeek, donc de l'avenue Frans Courtens, pourrait être subsidié.

Je m'étonne de cette réponse puisque nous venons de voir que la construction d'autres bassins d'orage était subsidiée dans le cadre de l'épuration des eaux et donc subsidiée, de ce fait, à 100 p.c., ce que préconisait d'ailleurs l'étude de l'Intercommunale du Maelbeek et que laissait supposer aussi la réponse du Ministre en octobre 1990. Or, maintenant, le Ministre semble nous dire que de toute façon la construction de ce bassin d'orage ne pourra être subsidiée que dans le cadre de l'égouttage communal et donc uniquement à 65 p.c.

Aussi je pose la question fondamentale: pourquoi cette discrimination entre des bassins d'orage situés à des endroits différents? De plus, je ne peux que m'inquiéter du fait que même en cas de subsidiation de ce bassin d'orage dans le cadre de l'égouttage communal, elle ne pourra intervenir que lorsqu'un projet d'ordonnance aura été déposé devant l'Assemblée, ce qui apparemment peut encore mettre un temps considérable.

En conclusion, j'aimerais donc que le Ministre m'explique pourquoi un traitement différent pour des bassins d'orage situés à des endroits différents? Pourquoi les uns subsidiés immédiatement et à 100 p.c. dans le cadre de l'épuration des eaux, pourquoi un autre ne sera, lui, subsidié qu'à 65 p.c. dans le cadre de l'égouttage communal et dans un avenir encore très incertain et aléatoire? *(Applaudissements sur les bancs libéraux.)*

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Galand. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, mon intervention viendra en complément de celles de mes collègues Ecolo sur le budget relatif à l'emploi, à la recherche et aux relations extérieures.

En ce qui concerne spécifiquement la division 13 de notre budget relative à l'emploi, j'aborderai quelques points bien précis.

Un mot d'abord sur les études. Le budget était de 18 millions en 1990, de 17 millions en 1991, et il ne sera plus que de 11 millions en 1992, les principales études ayant déjà été entamées. J'insiste pour que nous connaissions au plus vite les résultats et les conclusions de ces études, pour que celles-ci puissent éclairer nos choix politiques et être objectivement évaluées.

L'évaluation TCT actuellement prolongée, nous dit-on, pour raison d'analyse plus précise et de discussion avec la Région wallonne, devrait cependant nous être présentée au plus tôt. Le monde associatif bruxellois attend les résultats de cette étude et espère qu'elle n'aura pas les effets pervers d'un système PRIME*bis*.

Deuxième point: le budget de fonctionnement de l'ORBEm qui augmente sensiblement de 358 millions à 471 millions, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. En effet, l'ORBEm verra en 1992 l'adoption de son cadre et la statutarisation d'une partie du personnel attendue depuis longtemps.

Cela ne pourra qu'améliorer le travail en faveur des demandeurs d'emploi.

Saluons également les initiatives de halte-garderie pour les enfants des chômeurs à la recherche d'un emploi ainsi que le service immigration.

Toujours en ce qui concerne l'ORBEm, j'insisterai pour qu'existe une bonne concertation entre la Délégation régionale à l'insertion socio-professionnelle, le Comité à l'insertion de l'ORBEm et le Conseil économique et social.

Il est également important que ces structures s'ouvrent au monde associatif, demandeur d'une participation active.

Nous souhaitons aussi que la délégation régionale bruxelloise à l'insertion socio-professionnelle, mise en place il y a près d'un an, nous expose rapidement son rapport d'activité.

Pour ce qui concerne les primes à l'embauche, nous regrettons qu'en 1991 l'ordonnance ne nous soit parvenue qu'au mois de juillet, alors qu'un montant de 34 millions était inscrit au budget, ne laissant que cinq mois pour organiser cette prime, établir des accords avec le privé et ventiler les sommes. Le montant figurant au budget de 1992 est de 40 millions, augmenté des crédits de 1990, soit au total 60 millions. Nous avons fait montre d'un certain scepticisme quant à ce système de primes, surtout en ce qui concerne les critères et, à cet égard, nous avons également demandé qu'une évaluation soit réalisée après un an de fonctionnement.

En ce qui concerne la recherche, il nous semble que cette politique souffre de la dispersion des compétences en la matière au sein de l'Exécutif. Certains budgets sont réduits à des niveaux trop faibles pour permettre de soutenir des recherches d'avenir ambitieuses. Une des urgences de la recherche dans notre Région doit porter sur la mise au point de systèmes efficaces de récolte, d'interprétation et d'exploitation de données statistiques fiables, au niveau tant économique que social au sens large.

Après deux ans, il faut bien reconnaître que l'on n'a pas fort avancé, bien que nous puissions espérer une amélioration sur ce point l'an prochain.

Quant à la recherche en vue de l'utilisation rationnelle de l'énergie, je ne perçois de réelle synergie qu'avec le secteur des transports publics.

Enfin, en ce qui concerne les relations extérieures, la politique dont rend compte le budget est marquée principalement par des objectifs commerciaux et institutionnels, ainsi que de promotion de type publicitaire, mais pas assez par des visées sociales. Quelle est la partie de la population bruxelloise et des agents socio-économiques qui peut se retrouver dans la politique des relations extérieures de la Région, c'est-à-dire aussi dans l'image que l'Exécutif donne de la Région à l'extérieur?

Je pense en particulier à la future exposition universelle de Séville. A cette occasion, il faut équilibrer le volet commercial et économique par un autre, davantage socio-culturel, à développer d'urgence. Cela permettrait à une plus grande partie de la population bruxelloise, dont tout le secteur associatif, de pouvoir se reconnaître dans l'image que la Région présentera d'elle-même à Séville et de bénéficier ainsi des occasions de rencontres internationales qu'offre une exposition universelle.

Dans cet ordre d'idées, l'Exécutif pourrait organiser des journées de rencontre dans le pavillon de notre Région, par exemple entre des jeunes urbains de différentes capitales européennes, sur les thèmes du dialogue interculturel, de la place des jeunes dans l'Europe de demain, de la citoyenneté et de la solidarité. Cela permettrait aussi d'apporter notre participation régionale à la construction d'une Europe du dialogue et de la solidarité et de contrer les tendances nationalistes et égoïstes qui ont encore récemment relevé la tête. Une journée centrée sur la lutte contre la pauvreté dans les villes européennes avec des représentants des familles du quart monde renforcerait encore notre image européenne de ce point de vue.

Il ne suffit pas, Monsieur le Ministre, de créer l'Europe, l'Europe ...; il faut préciser quelle Europe et notre choix de la solidarité doit être clairement affirmé et démontré. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à M. de Clippele.

M. de Clippele. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, j'aurais aimé pouvoir m'adresser au Ministre des Finances, mais il est absent. Dans ce cas, je m'adresserai au Président de l'Exécutif qui est censé tout connaître.

Je n'ai pas assisté aux réunions de la commission des Finances, mais j'ai lu l'exposé qu'y a fait le Ministre des Finances. Il a expliqué que l'impôt des personnes physiques avait une importance capitale pour notre Région puisqu'il représentait 53 p.c. du budget, c'est-à-dire près de 24 milliards sur un total de 45 milliards.

La population diminue sans cesse dans la région de Bruxelles. En dix ans, de 10,1 p.c., elle est passée à 9,6 p.c. de la population totale du pays. En effet, le dernier recensement indique une diminution de 40 000 personnes dans la région de Bruxelles.

Depuis le recensement effectué en 1981, 120 000 Bruxellois ont quitté la région de Bruxelles. En revanche, 80 000 y sont entrés. Les 120 000 personnes parties sont plutôt d'un niveau aisé (cadres, employés, ...) alors que les 80 000 arrivants le sont moins (pensionnés, immigrés, chômeurs, ...). La perte en habitants se chiffre donc à 40 000 alors que la perte financière est extrêmement importante eu égard à la différence de niveau social. M. Chabert s'écriait: «Je ne peux qu'exprimer ma grande inquiétude quant à l'évolution structurelle de la région bruxelloise». Il a énuméré des solutions, entre autres celle de taxer les personnes non-résidentes mais après examen, il s'est rendu compte que cette mesure était trop difficile à appliquer. Finalement, il a pensé que le seul moyen de maintenir la population dans la région bruxelloise était de rendre celle-ci plus attractive, soit par le logement, soit par l'environnement, soit par l'infrastructure, etc. Il n'a cependant pas fait allusion au RER, le réseau express régional. Personnellement, je suis favorable à son implantation bien qu'il présente deux inconvénients.

Premièrement, pour être financièrement rentable, il devrait s'adresser à une région de plusieurs millions d'habitants comme Paris, Londres. En effet, étant donné le nombre d'habitants à Bruxelles je crains que la Région ne doive intervenir pour éviter que l'exploitation soit déficitaire.

Deuxièmement, le centre de la ville étant pollué les habitants préféreront s'installer en dehors du grand centre de Bruxelles. Ils utiliseront le RER. Nous faciliterons ainsi l'émigration de la population autochtone de Bruxelles. Dès lors, un vide s'y créera qui se répercutera sur le plan fiscal.

Si je vous dis cela — et j'aurais voulu m'adresser plus spécialement à M. Chabert, mais il est momentanément absent — c'est qu'un démographe de la KUL, M. Vanderhaegen, a entrepris une étude sur le phénomène et a expliqué que «le *Brusselse Stadsgewest* comprend 59 communes de Vilvorde à Nivelles et de Asse à Chaumont-Gistoux». Dans ce cas-là,

sociologiquement, économiquement et financièrement, la Région serait beaucoup plus homogène. A mon avis, c'est la seule solution si nous voulons émerger du problème fiscal et financier de la Région.

Or, la loi spéciale votée en 1989, précisément par MM. Chabert et Picqué, indique le contraire. M. Chabert n'a pas voulu suivre cette solution qu'il connaissait déjà à l'époque. A présent, il verse quelques larmes de crocodile, mais il est trop tard, du moins actuellement; j'espère qu'à l'avenir les néerlandophones et les francophones de la Région bruxelloise comprendront qu'il n'est pas possible de maintenir une Région dont la superficie représente 0,5 p.c. de celle de la Belgique et que, tôt ou tard, ce mur érigé autour de Bruxelles devra être contourné. Même les néerlandophones commencent à le comprendre!

D'ailleurs, M. Monnet, Président de la CECA, avait déclaré en 1953 que si Bruxelles voulait devenir la capitale de l'Europe, elle devrait même s'étendre à l'ensemble du Brabant.

C'est la seule solution, fondamentale, si nous voulons sortir notre Région des difficultés financières qu'elle connaît.

Toutes les autres ne sont que des palliatifs; tôt ou tard elles s'avéreront insuffisantes.

Pour terminer, un mot sur la taxe PSU. Des interpellations ont eu lieu à ce sujet il y a deux mois environ dans cette Assemblée. Aujourd'hui, j'aimerais savoir ce qu'il en est car je suis fréquemment interrogé à ce sujet par des gens qui ont reçu à nouveau un rappel et qui ne savent que faire. Je leur conseille d'adresser une lettre recommandée aux services, mais ceux-ci restent toujours sans réponse, paraît-il. Les gens restent donc dans le flou. Ne pourriez-vous, Monsieur le Ministre, donner des directives à vos services pour accuser au moins réception, ce qui me paraît la moindre des politesses? Je crains que vous ne laissiez passer le temps pour leur adresser un nouveau rappel dans un an, en majorant la taxe de 10 p.c. J'aimerais donc rassurer les intéressés.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur de Clippele, suite à votre intervention, je vais demander dès demain à mon administration de répondre à tout le courrier relatif à cette taxe. Vous devez comprendre cependant que ce courrier est abondant et que mon personnel doit disposer du temps matériel pour remplir cette tâche.

Rassurez-vous donc; dès demain je donnerai instruction à mon personnel de faire droit à votre demande.

M. de Clippele. — Je suis heureux de vous entendre, Monsieur le Ministre, mais cette question est en suspens depuis un an. Si vous pouviez donc charger votre administration de répondre à toutes ces lettres, de réclamations et autres, vous me déchargeriez d'un problème quotidien.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la liste des orateurs inscrits et présents étant close, je passe la parole à M. Picqué, Ministre-Président.

Dames, Heren, aangezien de lijst van de ingeschreven en aanwezige sprekers gesloten is, geef ik het woord aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, il est évidemment toujours difficile de faire au pied levé une synthèse de l'ensemble des questions posées et d'y donner une réponse qui soit elle-même synthétique. L'Exécutif a toutefois relevé un certain nombre de remarques, d'observations auxquelles je vais tenter de répondre dans l'ordre.

Ik antwoord op een vraag van de heer Vandenbossche over de sportinfrastructuur. In feite heeft de Executieve de volgende procedure vastgelegd. De dossiers die door de gemeenten worden ingediend, zullen worden behandeld volgens de van kracht zijnde reglementaire procedures. De Minister-Voorzitter wordt ermee belast een akkoord op te stellen waarbij het administratieve beheer van de dossiers wordt toevertrouwd aan de Direction Générale de l'Infrastructure du Ministère de la Culture Française, met dien verstande dat de dossiers van de gemeenten bij de Dienst Toezicht van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest moeten worden ingediend, die ze zal doorsturen. De Dienst Toezicht zal nagaan of de gemeenten er zich toe verbinden de installaties door iedereen te laten gebruiken, zonder onderscheid van taal of toebehorigheid.

De Minister-Voorzitter wordt ermee belast de dossiers te onderzoeken en advies uit te brengen op het ogenblik van de definitieve toezegging van de toelagen.

De Minister-Voorzitter legt vervolgens een voorstel van definitieve toezegging van toelagen ter goedkeuring voor aan de Executieve. Nadien voert hij de beslissing van de Executieve uit, na raadpleging van de Minister van de Franse Gemeenschapsexecutieve bevoegd voor sport. Op het ogenblik van de toekenning van de definitieve toezegging wordt het technisch akkoord van deze laatste bij het akkoord van de Minister-Voorzitter gevoegd. Voorts zal de Minister-Voorzitter tweemaal per jaar verslag uitbrengen bij de Executieve over de vordering van de dossiers en over de toegekende toelagen. Het administratief en technisch onderzoek wordt dus toevertrouwd aan de Minister die belast is met het toezicht op de gemeenten, en zoals gezegd, is het de Executieve die beslist over de toekenning van de toelagen.

Het Gewest kent geen toelagen toe aan clubs en verenigingen, maar enkel aan grote en kleine gemeentelijke sportinfrastructuren. In haar beraadslaging preciseert de Executieve dat er vanwege het College van Burgemeester en Schepenen een verbintenis zal worden gevraagd waarbij wordt gewaarborgd dat de betoelaagde installaties zowel door de verbruikers als door de verkozenen van de twee gemeenschappen kunnen worden gebruikt. Indien deze waarborg niet wordt gegeven, kan de Executieve natuurlijk haar standpunt over de toekenning van toelagen herzien.

Een tweede vraag van de heer Vandenbossche handelde over Télé-Bruxelles. De heer Vandenbossche merkte op dat de gewestelijke toelage aan Télé-Bruxelles veel te hoog is vermits deze zender niet toegankelijk is voor de Nederlandstalige Brusselse politici. Ik weiger deel te nemen aan de communautaire polemiek die men hier probeert uit te lokken. De recente verkiezingsuitslagen tonen ook aan dat de kiezers niet instemmen met dorpsruzies en kunstmatig uitgelokte communautaire conflicten. Ik zal mij dus beperken tot een dubbele vaststelling. Ten eerste vind ik het normaal en wenselijk dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een toelage toekent aan een lokale zender die instaat voor de promotie van Brussel en die de mogelijkheid biedt een constructieve dialoog aan te knopen met de Brusselse bevolking. Volgens mij kan niet worden gezegd dat de Nederlandstalige leden van de Raad of van de Executieve nooit aan het woord zijn gekomen in de uitzendingen van Télé-Bruxelles.

Wist u dat de Vlaamse Executieve, ingevolge een door de Vlaamse Raad goedgekeurd decreet, weigert dat de Minister-Voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Executieve een regeringsmededeling doet over twee jaar beleid van zijn Execu-

tieve hoewel hij, krachtens de wet, tot geen bepaalde taalgroep behoort aangezien hij alle, zowel Franstalige als Nederlandstalige Brusselaars vertegenwoordigt. De Vlaamse Executieve verbiedt dus een uiteraard Nederlandstalige regeringsmededeling op de BRTN uit te zenden.

A l'intention de tous les membres de cette Assemblée, je signale que des griefs sont formulés, tant par les francophones que par les néerlandophones, dans le domaine de la communication audiovisuelle. Les premiers évoquent notamment l'interdiction faite à Télé-Bruxelles d'émettre et d'être capté dans la périphérie.

Dans l'esprit que j'ai toujours tenté de faire régner au sein de l'Exécutif, j'aimerais essayer de restaurer un climat de confiance dans le secteur de la télécommunication audiovisuelle. Pour ce faire, je proposerai à l'Exécutif et aux partenaires des Commissions communautaires francophone et néerlandophone de nous rencontrer autour d'une table ronde afin de discuter de ce que j'appelle la «restauration» de la paix audiovisuelle. J'ignore les résultats qui en découleront. Avec la patience que j'ai acquise dans l'exercice des affaires publiques, je m'efforcerai de faire en sorte que nous puissions aboutir à restaurer un climat de confiance dans ce domaine.

D'autres questions m'ont été posées. M. Moureaux a évoqué les immeubles à l'abandon et la transformation d'immeubles de logement en bureaux. Dans ce domaine, nous avons pris des mesures assez énergiques. En matière de taxation communale sur les immeubles à l'abandon, je relève que trois communes ont proposé une augmentation de taux d'imposition à un niveau réellement dissuasif. Les différentes taxes instituées dans treize des dix-neuf communes ont globalement rapporté, en 1991, un montant de 85 millions.

J'ai, par ailleurs, également donné mon accord pour que neuf communes puissent entamer des opérations d'acquisition — par expropriations le cas échéant — pour un total de septante immeubles. A ce jour, trois communes ont introduit des dossiers complets qui visent à obtenir les crédits nécessaires à ces opérations d'acquisition.

Ces premiers dossiers portent sur un total de quatorze immeubles. Dans les prochaines semaines, ils devraient être suivis de demandes émanant des autres communes concernées.

Septante immeubles pourront donc ainsi être acquis grâce à l'article budgétaire que vous connaissez bien. Je considère que les propriétaires d'immeubles abandonnés doivent être sanctionnés par la taxe sur les immeubles abandonnés, d'une part, et par la menace d'expropriation, d'autre part.

Dans le sillage des propos de M. Moureaux, je relève également l'impact qu'aura la nouvelle circulaire relative à l'application du plan de secteur. Elle précise les conditions dans lesquelles les demandes de permis de bâtir pour les bureaux doivent être examinées. Je vous rappelle les différentes dispositions prises selon que l'on se trouve dans des zones d'habitation ou dans des zones mixtes.

L'administration de l'urbanisme s'étoffe enfin. Cela a pris du temps. La semaine dernière, les fonctionnaires me rappelaient leurs débuts difficiles. Grâce aux nouveaux fonctionnaires et aux contractuels, l'accomplissement des tâches est facilité. Les fonctionnaires m'ont, en outre, rappelé l'existence d'un service — composé de trois personnes seulement au début —, chargé de relever les infractions. Ce service, encore trop modeste actuellement, sera bien entendu étoffé.

Mme Nagy et M. Moureaux ont évoqué la création de la Régie foncière. Il est exact que la création d'une régie foncière est inscrite dans la déclaration de l'Exécutif et elle sera menée à bien avant la fin de la législature.

Pour des raisons afférentes à l'organisation de l'administration — j'ai déjà eu l'occasion de le dire — il a paru nécessaire de différer cette création, afin d'avoir le temps de déterminer l'exacte adéquation entre les missions dévolues à la future Régie et les différents services du Ministère. Maintenant que le paysage de la future administration se dessine, que sa mise en place se prépare, le dossier de la Régie foncière pourrait être finalisé — je l'espère — dans le courant de l'année prochaine. Le plus tôt sera le mieux. Je tiens à souligner que le retard dans la création de cet instrument ne nous a pas empêchés d'être déjà actifs en matière de politique foncière. J'en veux pour preuve les quelques chiffres suivants. Pas moins de 214 dossiers relatifs, soit à des aliénations, soit à des achats de biens communaux, ont été examinés par les services, en l'espace de 18 mois. Ces dossiers portent sur un total de 13 hectares à la vente et de 2 hectares à l'achat, et ce sans compter ni les dossiers relatifs à des échanges ou à des baux emphytéotiques, ni ceux qui ont donné lieu à des suspensions de délibération, ce qui indique une conception de la maîtrise foncière de l'Exécutif.

D'autres activités de politique foncière sont évidemment mieux connues et relèvent, en effet, de la stratégie foncière. Je pense notamment à la préparation de l'opération relative à l'Hôpital militaire.

De heer Vandenbussche. — Tegen wanneer zal de Executieve het ontwerp indienen?

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Ik heb gezegd dat dit voor de komende jaren waarschijnlijk in april of mei zal gebeuren. U zal toegeven dat die taak ingewikkeld is. Het is echter onontbeerlijk een grondige studie te verrichten.

J'en arrive à une question de Mme Nagy concernant la société Bruxelles-Midi. En juillet 1991, l'Exécutif s'est prononcé sur le schéma directeur du développement des abords de la Gare du Midi. A cette occasion, il a pris position sur la coopération à mener avec la SNCB et sur la mise en place d'une structure opérationnelle.

Un protocole d'accord est intervenu entre futurs actionnaires et a été négocié entre la Région, le Crédit communal, la SRIB, la SNCB, la Société Progenor et la STIB. Cette structure prendra la forme d'une société d'économie mixte qui regroupe les différents actionnaires que je viens de citer.

Que va faire cette société? Maîtriser une partie du foncier, établir des programmes d'ouvrages publics et privés à réaliser, définir une organisation architecturale, assurer la promotion commerciale de l'ensemble, choisir les investisseurs et promoteurs, et leur céder éventuellement des droits à construire, viabiliser les sols et aménager les espaces publics, coordonner l'ensemble des intervenants et, pour partie, assurer le financement de certains éléments de l'opération.

Le capital de la société s'élève pour l'instant à 75 millions de francs belges, dont 25 millions seront libérés dès la constitution de ladite société. Les parts ont été réparties entre les différents actionnaires de la manière suivante: la Région de Bruxelles 51 p.c., la SRIB 15 p.c., le Crédit communal 15 p.c., Progenor 7,5 p.c., la SNCB 7,5 p.c., la STIB 4 p.c. La Région participera à cette société sous forme d'une mission déléguée à la SRIB. Cette mission permettra de mettre à exécution, dans un délai que j'espère court, la constitution de la société en procurant, dès la signature de l'acte, les fonds nécessaires à la couverture des charges qui en découleront. L'incidence budgétaire totale s'élèvera donc pour la Région à quelque 43 millions, compte tenu des intérêts maximums prévus et du prix forfaitaire de la mission déléguée.

En réponse à la question de M. Harmel concernant l'informatique communale, je souhaiterais rappeler tout d'abord que les schémas directeurs sont considérés comme un instrument d'orientation permettant à chaque pouvoir local de disposer d'un schéma d'ensemble pouvant servir de guide pour chacune des réalisations dans différents secteurs.

Les subsides octroyés sont, depuis 1988, assez importants: en 1988, ces subsides étaient de 170 millions, en 1989, de 95 millions, en 1990, de 245 millions et pour 1991, ils seront d'environ 240 millions.

A ce jour, trois pouvoirs locaux ont entamé la troisième année de réalisation de leur schéma directeur: neuf pouvoirs locaux en sont à la deuxième année et sept à la première année.

J'aborderai à présent la question de M. Debry concernant la procédure de réalisation pour l'Hôpital militaire. Vous savez que le site a été acquis par la SDRB par le biais d'un emprunt de 750 millions. Des études ont montré que 40 p.c. du terrain resteront publics, à usage de voiries et d'espaces verts pour un hectare et à usage de logements sociaux. A cet effet, l'Exécutif se propose, au terme du deuxième ajustement budgétaire, d'accorder un subside de 300 millions à la SDRB afin de rembourser une part de l'emprunt.

A la suite d'un appel européen de candidatures, sept candidats investisseurs-réalisateurs se sont manifestés. Le cahier spécial des charges comprend, entre autres, le programme urbanistique, les clauses de bonne fin, etc. Ce cahier leur a été remis en date du 20 novembre dernier. Il s'agit d'un marché de promotion régi par l'arrêté royal de mai 1981 pour ce qui concerne les biens publics, c'est-à-dire, dans le cas présent, l'espace public et les logements sociaux. A ce marché est couplée une vente du solde du terrain sur lequel les réalisations privées (bureaux, commerces, logements à prix déterminé ou à prix libre) seront construites.

Au terme de la soumission, les propositions seront jugées sur les aspects qualitatifs — urbanistiques, architecturaux — et sur les aspects quantitatifs. A cet égard, les offres financières porteront sur la construction des logements sociaux, la viabilisation du site et la création de l'équipement public.

En ce qui concerne le planning prévu pour l'Hôpital militaire, les offres des soumissionnaires seront recueillies le 28 février prochain. L'examen et la sélection du projet à retenir seront effectués par un jury, la décision finale étant prise évidemment par la SDRB, propriétaire du site.

Des délais précis relatifs à l'introduction de la demande des CU2 et ensuite des permis de bâtir sont consignés dans le cahier des charges qui stipule également que la durée maximale de l'opération est de huit ans. Pour mémoire, il s'agit d'un programme qui, comme vous le savez, implique la construction de quelque 125 000 mètres carrés hors sol.

M. Gosuin répondra demain à la question relative à la Caserne Rolin.

M. Debry a également posé des questions concernant le dossier de la rue des Tanneurs. Je porterai à votre connaissance les informations suivantes: il s'agit d'un immeuble acquis par la SDRB en 1990; par le biais d'une rénovation, cette société a pu réaffecter l'immeuble en logements — autrefois, il était occupé par des bureaux; il s'agit de quinze appartements plus deux commerces. Deux tiers des appartements et un commerce sont vendus à ce jour. Les logements ont été acquis par des personnes à revenus moyens, c'est-à-dire qu'elles remplissaient les critères que j'ai déjà rappelés: ne pas être propriétaire à la date de l'achat d'un bien immobilier dont le revenu cadastral global est supérieur à 30 000 francs; être soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique; sauf accord écrit de la SDRB, ne pas avoir bénéficié, au cours de l'avant-dernière année précédant l'année de l'acquisition, d'un revenu net imposable supérieur à un million et demi, majoré de 140 000 francs pour la première personne à charge et de 70 000 francs pour chaque personne à charge supplémentaire; s'engager à fixer son domicile légal dans les lieux achetés et à y résider pendant une période de dix ans au moins après l'acte d'acquisition ou à revendre le bien selon les modalités fixées au point 5 du présent article, c'est-à-dire offrir par priorité le bien à la SDRB qui aura pendant 60 jours la faculté de l'acquérir moyennant un prix égal au prix d'acquisition, majoré des intérêts composés au taux d'escompte de la Banque nationale, intérêts calculés depuis la date de l'acte authentique d'acquisition jusqu'à l'acte authentique de vente à la SDRB, soit de rembourser à la SDRB une indemnité qui correspond à 30 p.c. du prix de l'acquisition.

A la question de Mme Carton de Wiart concernant la planification de l'urbanisme, je répondrai brièvement que l'ordonnance prévoit que l'ensemble des arrêtés d'application devront être pris pour le 1er juillet 1992 au plus tard. Un grand nombre de ces arrêtés sont en cours de rédaction et, pour des raisons de cohérence, il est prévu de les sortir de manière groupée, par grands chapitres et thèmes de l'ordonnance.

Plusieurs questions — je pense à celle de M. Harmel et à celle de M. Moureaux — avaient pour objet les politiques d'intégration.

Mesdames, Messieurs, d'emblée je vous dirai qu'il convient de garder son sang-froid après les résultats du 24 novembre. Je trouve que la manière dont notre Conseil régional a débattu des initiatives de l'Exécutif et de celles qu'il a, lui-même, prises en commission, est bonne; il ne convient absolument pas de remettre en question l'effort entrepris il y a peu de temps et dont on ne peut pas encore aujourd'hui évaluer les résultats. J'ai toujours considéré que face à cette problématique, il convenait de porter un message d'espoir sur la manière de résoudre ce problème.

Un deuxième volet concerne la sécurité dans certains quartiers liée ou non au problème de l'immigration mais qui a été la cause de l'attitude de certains électeurs qui ont choisi l'extrême droite le 24 novembre.

Mesdames, Messieurs, quand on compare le nombre de personnes étrangères ou non qui provoquent des incidents et commettent des actes de délinquance, par rapport à la population immigrée globale, c'est une minorité qui fait peser sur l'ensemble de cette problématique un risque très grave de dérapage. Ce sont des comportements déviants, marginaux, eu égard à la somme globale de non-Belges, qui jettent l'opprobre sur l'ensemble de la communauté immigrée. Ce problème ne peut pas être éliminé car la sécurité dans certains quartiers est une question majeure pour tous les démocrates comme l'est aussi pour eux l'effort éducatif, culturel qu'il faut accomplir. Le droit à l'enseignement, à l'éducation, à la formation et à la dignité sociale appartient évidemment au premier volet. Le droit à la sécurité relève aussi de ce que j'ai souvent appelé l'éthique de l'ordre républicain. Pour ma part, je considère que le droit à la sécurité doit être aussi assumé par la démocratie.

Il est dommage de constater que les alliés objectifs de l'extrême droite sont ceux qui, parfois en commettant certains actes et quelles que soient les origines de ces comportements qui peuvent être sociales, amplifient ainsi le mouvement d'opinion que nous avons perçu le 24 novembre.

Il faudra donc avec lucidité, avec cœur et avec raison, aborder ce problème et être toujours attentif à l'existence de

ces deux volets: le droit à la dignité sociale et le droit à la sécurité. C'est la seule manière de couper l'oxygène à une extrême droite qui se nourrit du désarroi social et de l'insécurité.

Les questions posées à l'Exécutif comportaient une série de remarques et d'observations importantes et pertinentes.

Nous assumerons complètement nos responsabilités et nous continuerons à travailler dans le sens que j'ai indiqué. La subvention régionale devra être maintenue. M. Drouart propose de l'augmenter. Après le contre-coup de dimanche dont nous sommes encore très proches au moment où nous commençons à mieux évaluer ce qui se passe sur le terrain grâce aux moyens que nous avons libérés, permettez-moi d'être un peu dubitatif en ce qui concerne l'augmentation radicale que vous proposez. Mais si, au cours des prochains mois, la situation s'aggravait, le sujet est d'importance suffisante pour justifier de la part de l'Exécutif et du Conseil des réorientations budgétaires dès l'année prochaine, c'est-à-dire sans attendre trop longtemps. Mais au stade actuel de l'évaluation, il m'est difficile de me prononcer.

En fait, nous allons nous trouver devant des surprises agréables et désagréables. Telle est ma première impression. Des partenaires locaux, de terrain, qui apparaissent comme étant tout à fait expérimentés, dont on pouvait croire qu'ils pourraient fournir un travail de grande qualité, se révèlent moins sûrs et moins maîtres de leur mission que nous le pensions.

La surprise agréable vient de gens dont nous craignions «l'amateurisme» en termes de méthodologie d'action sociale et qui s'avèrent être d'excellents vecteurs de notre action. Ce constat, très paradoxal, est à la fois positif et négatif. On est en train de faire un tri. Tant l'Exécutif que le Conseil pourront apprécier ce travail au travers de l'évaluation en cours. Un débat pourrait se révéler très riche d'enseignements.

M. Drouart. — Un rapport existe. Pourrais-je en disposer?

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je suis à ce point soucieux de transparence dans ce domaine qu'il n'est, pour moi, ni inconvenant ni déplacé que les personnes qui le souhaitent aient des contacts avec mon cabinet, de manière à avoir des informations sur ce qui se passe sur le terrain. Il existe un rapport formel d'évaluation. Mais il convient peut-être d'avoir quelques informations au travers de ce que mon collaborateur apprend au jour le jour. Dans certaines communes, on s'engage dans de nouveaux projets sans avoir une évaluation suffisante du travail déjà effectué. J'ai signalé à tous les municipalistes qui m'interrogeaient que l'absence d'une évaluation complète ne justifiait pas de ne pas continuer dans l'esprit défini la première fois. Certains de ces projets seront sans doute réorientés. Pour ma part, je suis tout prêt à une discussion d'une grande transparence sur le travail exécuté sur le terrain. C'est important car, si nous laissons planer quelques doutes et suspicions nous aurons des difficultés à justifier la reconduction, voire l'augmentation des moyens. L'opinion publique attend que nous lui donnions des informations précises sur la manière dont nous avons mené les affaires dans ce domaine. Il faut donc donner une grande transparence à l'évaluation dont il est question.

En ce qui concerne le fonds d'impulsion, je rappelle qu'après les événements du mois de mai, j'ai demandé personnellement au Premier Ministre de réunir la conférence interministérielle. Reconnaissons donc à l'Exécutif bruxellois — puisque cette action était concertée avec lui — le mérite d'avoir suscité au sein du Gouvernement — en y trouvant des interlocuteurs très ouverts — l'obtention de moyens supplémentaires.

Certains de nos contacts ont en effet abouti à une décision.

Je voudrais également vous dire un mot sur ce fonds d'impulsion. Le comité de gestion de ce fonds a octroyé près de 130 millions à la Région bruxelloise sur un total national de 400 millions pour l'année 1991.

En voici la répartition: 57 millions sont destinés à des projets communaux et intercommunaux présentés par l'Exécutif de la Région et concernant les communes les plus impliquées; 20 millions concernant le cofinancement de la Région.

Des projets bruxellois présentés par des promoteurs privés — asbl qui travaillent dans le domaine socio-culturel — ou par la Communauté française sont également financés.

Enfin, des montants sont consacrés à l'enseignement à la lutte contre le décrochage scolaire, au soutien dans l'enseignement fondamental, aux ZEP, aux projets associatifs, à la prévention-santé, à des projets dans le domaine de l'emploi.

Ces 400 millions représentent donc une première tranche qui a été libérée. L'Exécutif de la Région présentera d'autres projets communaux ou intercommunaux dès que le comité de gestion reprendra ses travaux. Des négociations se poursuivent entre la Région et le secrétariat du Conseil afin d'établir des conventions détaillant les modalités d'exécution de ces programmes.

A l'aube d'une négociation gouvernementale nationale, il est évident que nous allons nous préparer pour que l'on puisse entendre la voix des Bruxellois dans les grandes options politiques qui seront définies demain à l'échelon national, et ce avec l'intention de poursuivre l'action entamée.

J'ai écouté M. Michel avec plaisir car il a fait preuve d'humour, et de sens critique lors de son intervention. Je lui dirai néanmoins que l'école de police n'est pas l'objet d'un appétit particulier de la part de la Région. Nous n'entendons pas dessaisir la ville de ce qui lui serait dû mais nous considérons que fonder une école régionale de police serait une source de cohérence évidente.

En ce qui concerne la TIB, c'est la même chose. Un organe touristique qui travaille pour l'ensemble des dix-neuf communes doit être très proche de la Région, laquelle, ne l'oublions pas, investit via des crédits que nous avons notamment en termes de relations nationales et internationales. Nous devons pouvoir travailler avec le TIB. Il n'est pas question, d'une manière ou d'une autre, de créer des conditions telles que le travail actuel du TIB en serait altéré. En effet, il ne s'agit pas de prendre le contrôle du TIB mais, au contraire, de partir du TIB pour étoffer un instrument qui, hébergé aujourd'hui au sein de la ville de Bruxelles, voit ses moyens réduits de manière telle que l'on n'optimalise pas pleinement ce qu'il représente en matière de politique touristique.

Vous avez vous-même répondu à une question que vous m'avez posée, Monsieur Michel, en ce qui concerne les équipements en matière de police, j'ai en effet proposé que des suggestions soient faites par les communes elles-mêmes. En ce qui concerne la mobilité, je vous rappelle que nous nous sommes surtout préoccupés de l'achat de véhicules à quatre roues et que je n'ai jamais vu les vélomoteurs dont il a été question.

L'achat groupé assuré par la Région me paraît tout à fait judicieux.

J'ai vu çà et là les voitures achetées par la Région sillonner les rues de nos communes. Je suis très satisfait de voir ces véhicules dans ma commune. Ce choix me paraît judicieux. Néanmoins, c'est vrai, il subsiste d'autres besoins en matière

d'équipements. Les demandes émanant des communes nous parviendront sous peu.

Comme vous l'avez indiqué à cette tribune, l'apport de la Région visera à compléter ce que le Ministre de l'Intérieur est disposé à faire aux termes de l'arrêté que vous connaissez et que vous avez vous-même évoqué.

J'en terminerai en disant qu'un thème est souvent revenu dans les différentes interventions à cette tribune. C'est celui de l'immigration. Je reste confiant. C'est peut-être dans notre foi en l'avenir que nous trouverons les meilleures armes pour lutter contre les périls qui ont transpiré des résultats du scrutin, ce 24 novembre. Je n'ai pas peur, sans vouloir reprendre un slogan dont un autre parti que le mien a usé. Nous sommes, je crois, dans la bonne voie. Il ne faut tomber ni dans la déraison ni dans l'absence de cœur. En gardant le cap que nous avons choisi et en ayant ici-même, entre démocrates de ce Conseil, des discussions, sans complaisance mais, en tout cas, imprégnées d'une volonté d'aboutir, nous pourrons faire face à l'antinomie de ce que sont la plupart d'entre nous, à savoir des démocrates confiants dans l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, les membres du Bureau élargi sont convenus d'entendre les répliques des Ministres, demain matin. Le Ministre-Président devant, quant à lui, se rendre à Strasbourg, a donné sa réponse aujourd'hui.

Dames, Heren, de leden van het Bureau in uitgebreide samenstelling hebben afgesproken morgenvoormiddag naar de antwoorden van de Ministers te luisteren. Aangezien de Minister-Voorzitter naar Straatsburg moet, heeft hij vandaag antwoord gegeven.

J'interromps donc nos travaux pour les reprendre demain matin, à 9 heures 30.

Il onderbreek hier onze werkzaamheden. Wij zullen deze morgen om 9 uur 30 hernemen.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

Prochaine séance plénière, vendredi 29 novembre à 9 heures 30.

Volgende plenaire vergadering, vrijdag 29 november om 9 uur 30.

(La séance est levée à 17 h 05.)

(De vergadering is gesloten om 17 u. 05.)

44.711 — E. Guyot, s. a., Bruxelles